

2014

# Notice annuelle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le 31 mars 2015

**Brookfield**

## NOTICE ANNUELLE

### TABLE DES MATIÈRES

La Société.....	1
Mise en garde concernant l'information et les déclarations prospectives.....	2
Filiales.....	3
Développement de l'entreprise.....	3
Activités de la Société.....	11
Code de déontologie des affaires.....	18
Contexte commercial et risques.....	18
Responsabilité sociale de l'entreprise.....	18
Gouvernance d'entreprise.....	20
Administrateurs et dirigeants.....	21
Marché pour les titres.....	23
Notations et liquidités.....	24
Dividendes et politiques en matière de dividendes.....	27
Description de la structure du capital.....	29
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	30
Contrats importants.....	30
Intérêts des experts.....	30
Renseignements concernant le comité d'audit.....	31
Renseignements complémentaires.....	32
Annexes :	
A. Informations boursières concernant les titres de la Société cotés en Bourse.....	A-1
B. Sommaire des modalités des titres autorisés de la Société.....	B-1
C. Charte du comité d'audit du conseil d'administration de la Société.....	C-1

**BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.**  
**NOTICE ANNUELLE**

**LA SOCIÉTÉ**

Brookfield Asset Management Inc. est un gestionnaire d'actifs alternatif d'envergure mondiale ayant des actifs sous gestion de plus de 200 G\$. Depuis plus de 100 ans, nous détenons et exploitons des actifs pour le compte d'actionnaires et de clients, particulièrement dans les secteurs de l'immobilier, de l'énergie renouvelable, des infrastructures et du capital-investissement. Nous avons une gamme de produits et de services d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées, lesquels mettent à profit notre expertise et notre expérience. Nos actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de catégorie A ») sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (la « NYSE ») sous le symbole BAM, de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole BAM.A, et de la NYSE Euronext sous le symbole BAMA.

La Société a été formée en vertu de statuts de fusion en date du 1<sup>er</sup> août 1997 et est organisée en vertu de statuts de fusion conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Lorsqu'il est fait mention de la « Société » dans la présente notice annuelle, il s'agit de Brookfield Asset Management Inc., y compris les sociétés qu'elle remplace. Lorsqu'il est fait mention de « Brookfield », « nous », « notre » ou « nos », cela comprend la Société et ses filiales et sociétés liées contrôlées, individuellement ou collectivement, selon le contexte. Le siège social et principal établissement de la Société est situé à l'adresse suivante : Suite 300, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) Canada M5J 2T3.

Sauf indication contraire, tous les renseignements financiers figurant dans la présente notice annuelle sont présentés en dollars américains. Le symbole « \$ AU » désigne le dollar australien, le symbole « BRL » désigne le real brésilien, le symbole « £ » désigne la livre sterling, le symbole « \$ CA » désigne le dollar canadien et le symbole « € » désigne l'euro. Sauf indication contraire, tous les renseignements sont en date du 31 décembre 2014.

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION ET LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette notice annuelle contient de l'« information prospective » prescrite par les lois sur les valeurs mobilières des provinces canadiennes et des « déclarations prospectives » au sens de l'article 27A de la Securities Act of 1933 des États-Unis et de l'article 21E de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis dans leur version modifiée respective, de dispositions réfuges prévues dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et de toute loi canadienne applicable. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations qui sont de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des déclarations pouvant porter sur les activités, les affaires, la situation financière, les résultats financiers attendus, la performance, les prévisions, les occasions, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir, et comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Bien que nous soyons d'avis que nos résultats, notre performance et nos réalisations futurs énoncés ou sous-entendus dans l'information et les déclarations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne doit pas accorder une confiance indue à l'information et aux déclarations prospectives puisque celles-ci sous-tendent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou non, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre performance ou nos réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs attendus qui sont énoncés ou sous-entendus dans cette information et ces déclarations prospectives.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont envisagés ou indiqués implicitement dans les déclarations prospectives sont notamment les suivants : l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés des pays dans lesquels la Société exerce ses activités; le comportement des marchés des capitaux, notamment les fluctuations des taux d'intérêt et de change; les marchés boursiers et financiers mondiaux et la disponibilité du financement et du refinancement par emprunt et par action au sein de ces marchés; les mesures stratégiques, notamment les cessions; la capacité de réaliser et d'intégrer de façon efficace les acquisitions à nos activités existantes et la capacité d'enregistrer les bénéfices prévus; les changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter la situation financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques); la capacité à gérer de façon appropriée le capital humain; l'incidence de l'application de modifications comptables futures; la concurrence; les risques liés à l'exploitation et à la réputation; les changements liés aux technologies; les changements liés à la réglementation gouvernementale et à la législation dans les pays où nous exerçons nos activités; les enquêtes gouvernementales; les litiges; les modifications des lois fiscales; la capacité de recouvrer les montants dus; les événements catastrophiques, par exemple les tremblements de terre et les ouragans; les répercussions possibles des conflits internationaux ou d'autres événements, notamment des actes de terrorisme et de cyberterrorisme; et les autres risques et facteurs décrits de façon détaillée à l'occasion dans les documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Nous apportons cette mise en garde : la liste précédente des facteurs importants qui peuvent avoir des répercussions sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à nos déclarations prospectives, les investisseurs et autres personnes devraient examiner attentivement ces facteurs et autres incertitudes ainsi que les événements qui pourraient survenir. Sauf lorsque la loi l'exige, nous ne nous engageons nullement à publier une mise à jour de ces déclarations ou informations prospectives, de façon écrite ou orale, qui pourrait s'avérer nécessaire par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

## FILIALES

Le tableau qui suit présente les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution, le pourcentage des actions à droit de vote appartenant à la Société ou sur lesquelles la Société exerce le contrôle ou la haute main directement ou indirectement et la participation de la Société, dans chaque cas au 31 décembre 2014.

Raison sociale	Territoire de constitution	Pourcentage des actions à droit de vote détenues ou sur lesquelles le contrôle ou la haute main est exercé	Pourcentage de participation
<b>Infrastructures</b>			
Brookfield Infrastructure Partners L.P. <sup>a)</sup>	Bermudes	100,0	28,5
<b>Immeubles</b>			
Brookfield Property Partners L.P. <sup>b)</sup>	Bermudes	100,0	61,7
<b>Énergie renouvelable</b>			
Brookfield Renewable Energy Partners L.P. <sup>c)</sup>	Bermudes	100,0	62,5
<b>Résidentiel</b>			
Brookfield Residential Properties Inc. <sup>d)</sup>	Canada	70,6	70,6

a) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts du commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant au total une participation financière de 28,5 % dans Brookfield Infrastructure Partners L.P. (compte tenu d'un échange intégral).

b) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts du commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant au total une participation financière de 61,7 % dans Brookfield Property Partners L.P. (« BPY ») (compte tenu d'un échange intégral et de la conversion). Au cours du deuxième trimestre de 2014, BPY a mené à terme la privatisation de sa filiale du secteur des immeubles de bureaux dont les titres sont cotés en bourse, soit Brookfield Office Properties Inc., pour une contrepartie composée de trésorerie et de parts de BPY, ce qui a entraîné une diminution de la participation financière de la Société dans BPY, laquelle est passée de 89,4 % à 67,7 %. Au cours du quatrième trimestre de 2014, BPY a émis 1,8 G\$ d'actions privilégiées convertibles, ce qui a réduit encore davantage la participation financière de la Société dans BPY, laquelle est passée de 67,7 % à 61,7 %.

c) La Société détient une participation de 100 % à titre de commandité. La Société détient des parts de commandité, des parts de société en commandite et des parts pouvant être échangées contre des parts de société en commandite représentant au total une participation financière de 62,5 % dans Brookfield Renewable Energy Partners L.P. (« BREP ») (compte tenu d'un échange intégral). En 2014, BREP a effectué un placement de capitaux propres, ce qui a réduit de 2,5 % la participation financière de la Société, la portant à 62,5 %.

d) Le 13 mars 2015, la Société a conclu un plan d'arrangement avec Brookfield Residential Properties Inc. (« BRP ») en vertu duquel une filiale en propriété exclusive de la Société a acquis approximativement 30 % des actions ordinaires de BRP que la Société et ses sociétés liées ne détenaient pas déjà. La Société détient actuellement 100 % des titres avec droit de vote, et une participation financière de 100 % dans BRP.

## DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Le texte qui suit est un résumé des événements récents qui se sont produits depuis janvier 2012 dans chaque principal secteur d'activité ainsi que dans les activités de gestion d'actifs et les activités générales de la Société.

### Gestion d'actifs

#### *Activités en 2015 – à ce jour*

Trois de nos fonds sont actuellement sur le marché, l'objectif étant d'obtenir approximativement 11 G\$ de capitaux, y compris jusqu'à 8 G\$ de la part d'investisseurs tiers.

#### *Activités en 2014*

En 2014, nous avons accru les engagements de capitaux d'approximativement 4 G\$, y compris environ 3 G\$ de capitaux de tiers.

En 2014, nos activités de gestion d'actifs ont généré des produits sous forme d'honoraires annuels de 763 M\$, ce qui a dégagé un bénéfice lié aux honoraires de 378 M\$.

En septembre 2014, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Fairfield U.S. Multi-Family Value Add Fund II, notre fonds d'immeubles résidentiels, pour un montant de 800 M\$.

En décembre 2014, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Real Estate Finance Fund IV, notre fonds de financement immobilier, pour un montant de 1,4 G\$.

En 2014, un montant en capital d'approximativement 1,8 G\$ a été mobilisé auprès de Brookfield et d'investisseurs tiers à l'égard de diverses occasions de placement.

À la fin de l'exercice 2014, nos capitaux gérés générant des honoraires se chiffraient à approximativement 89 G\$.

### ***Activités en 2013***

En 2013, nous avons accru les engagements de capitaux d'environ 11 G\$, y compris approximativement 7 G\$ de capitaux provenant d'investisseurs tiers.

En 2013, nos activités de gestion d'actifs ont généré des produits sous forme d'honoraires annuels de 617 M\$, ce qui a dégagé un bénéfice lié aux honoraires de 300 M\$.

En mai 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Brazil Timber Fund II, notre fonds de terres d'exploitation forestière au Brésil, pour un montant de 270 M\$.

En juillet 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Strategic Real Estate Partners Fund (« BSREP »), notre fonds immobilier mondial phare, pour un montant de 4,4 G\$. Nous avons conclu les investissements relatifs à BSREP en 2014.

En août 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Timberlands Fund V, notre fonds mondial de terres d'exploitation forestière, pour un montant de 1 G\$.

En octobre 2013, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Infrastructure Fund II, notre fonds d'infrastructures mondiales phare, pour un montant de 7 G\$.

En 2013, des capitaux d'approximativement 350 M\$ ont été mobilisés auprès de Brookfield et d'investisseurs tiers à l'égard de diverses occasions de placement.

À la fin de l'exercice 2013, nos capitaux gérés générant des honoraires se chiffraient à approximativement 80 G\$.

### ***Activités en 2012***

En 2012, nous avons accru les engagements de capitaux d'approximativement 5 G\$, y compris environ 3 G\$ de capitaux de tiers.

En 2012, nos activités de gestion d'actifs ont généré des produits sous forme d'honoraires annuels de 437 M\$, ce qui a dégagé un bénéfice lié aux honoraires de 180 M\$.

En juillet 2012, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Fairfield U.S. Multi-Family Value Add Fund I, notre fonds d'immeubles résidentiels, pour un montant de 323 M\$.

En septembre 2012, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Capital Partners Fund III (« Brookfield Capital Partners III »), notre fonds de capital-investissement, pour un montant de 1 G\$.

En septembre 2012, nous avons procédé à la clôture finale de Brookfield Real Estate Finance Fund III, notre fonds de financement immobilier, pour un montant de 422 M\$.

À la fin de l'exercice 2012, nos capitaux gérés générant des honoraires se chiffraient à approximativement 60 G\$.

## **Immeubles**

### ***Activités en 2015 – à ce jour***

Au premier trimestre de 2015, une coentreprise (la « coentreprise Canary »), détenue à 50 % par Brookfield Property Partners L.P. (conjointement avec ses entités liées, « Brookfield Property Partners ») et à 50 % par le Qatar Investment Authority (« QIA ») a réussi, grâce à son offre finale au comptant de décembre 2014, à acquérir les actions ordinaires de Songbird Estates plc (« Songbird »), la société mère de Canary Wharf Group plc (« Canary Wharf »), en contrepartie de 3,50 £ par action, acquérant ainsi plus de 90 % des actions en circulation de Songbird. La coentreprise Canary a également réussi à acquérir, dans le cadre d'une offre au comptant, des actions de Canary Wharf que Songbird ne détenait pas, en contrepartie de 6,45 £ par action, acquérant plus de 90 % des actions en circulation de Canary Wharf. La coentreprise Canary a entamé une procédure visant à évincer les actionnaires de Songbird et de Canary Wharf restants. Cette procédure devrait se conclure en avril 2015, après quoi la coentreprise Canary détiendra la totalité des actions en circulation de Songbird et de Canary Wharf.

### ***Activités en 2014***

En 2014, nous avons loué plus de 10 millions de pieds carrés dans notre plateforme d'immeubles de bureaux, ce qui a porté à 92,1 % le taux global d'occupation de notre principal portefeuille.

Au premier trimestre de 2014, Brookfield Property Partners a conclu un placement de 157 M\$ dans China Xintiandi (« Xintiandi »), ce qui constitue le premier placement de Brookfield en Chine. Xintiandi détient un portefeuille d'immeubles à usage mixte à Shanghai, soit des immeubles de commerce de détail et de bureau de premier ordre, y compris l'emblématique centre commercial qui porte son nom. Notre placement est structuré sous la forme d'actions privilégiées en dollars américains, convertibles en actions ordinaires de Xintiandi.

Le 9 juin 2014, aux termes d'une offre publique d'achat et d'un plan d'arrangement de deuxième étape, Brookfield Property Partners a acquis toutes les actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc. (« Brookfield Office Properties »), sa filiale d'immeubles de bureau dont les titres sont cotés en bourse, qu'elle ne détenait pas déjà. Par conséquent, Brookfield Property Partners détient maintenant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brookfield Office Properties. Dans le cadre de cette transaction, Brookfield Property Partners a émis 3,3 G\$ de titres de capitaux propres consistant en des parts de société en commandite et des parts de société en commandite de Brookfield Office Properties Exchange LP, lesquelles sont échangeables contre des parts de société en commandite de Brookfield Property Partners en tout temps.

En octobre 2014, de concert avec nos partenaires institutionnels, nous avons fait l'acquisition de Capital Automotive L.P., afin de créer notre entreprise de bail hypernet. L'acquisition comprenait un portefeuille immobilier de 15,6 millions de pieds carrés assorti de baux hypernet conclus avec environ 300 concessionnaires automobiles.

En novembre 2014, nous avons fait l'acquisition, de concert avec nos partenaires institutionnels, d'une participation de 60 % dans les parcs commerciaux Candor, portefeuille de 15 millions de pieds carrés de parcs commerciaux de première qualité en Inde. En mars 2015, nous avons acquis la participation restante de 40 %.

Le 4 décembre 2014, une filiale de Brookfield Property Partners a émis des actions privilégiées convertibles d'une valeur de 1,8 G\$ à QIA, ce qui a ramené de 67,7 % à 61,7 % la participation de la Société dans Brookfield Property Partners, compte tenu d'un échange intégral et de la conversion.

### ***Activités en 2013***

En 2013, nous avons loué des immeubles de bureaux d'une superficie d'environ 8,9 millions de pieds carrés, le taux d'occupation étant de 88 % et la durée moyenne des baux, de 7,3 ans.

Le 12 avril 2013, la Société a acquis, pour un montant de 157 M\$, une participation détenue par d'autres investisseurs dans notre consortium qui détient les actions ordinaires et les bons de souscription sous-jacents de General Growth Properties, Inc. (« GGP ») et les actions ordinaires de Rouse Properties, Inc. (« Rouse »). Ces actions ordinaires et ces bons de souscription ont été transférés par la suite à Brookfield Property Partners dans le cadre de la scission qui a suivi peu de temps après, laquelle est décrite dans le paragraphe qui suit.

Le 15 avril 2013, la Société a lancé son entité immobilière ouverte mondiale phare, Brookfield Property Partners, par voie d'un dividende exceptionnel aux détenteurs d'actions de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B (les « actions de catégorie B ») de la Société. Avant la conclusion de la scission, Brookfield Property Partners a acquis auprès de la Société la quasi-totalité de ses activités immobilières commerciales mondiales, y compris ses immeubles de bureaux, ses immeubles de commerce de détail, ses immeubles résidentiels et ses immeubles industriels.

En 2013, de concert avec nos partenaires institutionnels, nous avons procédé à deux grandes acquisitions dans le secteur industriel qui, à notre avis, ont créé une plateforme industrielle internationale de premier plan : en Europe, nous avons acquis Gazeley Limited (anciennement EZW Gazeley Limited) en juin 2013, et en Amérique du Nord, nous avons acquis Industrial Developments International Inc. en octobre 2013.

Au quatrième trimestre de 2013, Brookfield Office Properties et nos partenaires institutionnels ont conclu l'acquisition de MPG Office Trust, Inc. à Los Angeles, créant un fonds d'immeubles de bureaux de 1,1 G\$. Brookfield Office Properties et ses partenaires institutionnels détiennent maintenant sept immeubles de bureaux de catégorie A offrant des locaux à bureaux qui totalisent 12,8 millions de pieds carrés dans le centre-ville de Los Angeles.

Le 15 novembre 2013, Brookfield Property Partners a acquis des actions et des bons de souscription additionnels de GGP auprès d'autres investisseurs dans notre consortium. Ce placement de 1,4 G\$ a été financé grâce à l'émission de parts de société en commandite de Brookfield Property Partners pour un montant de 435 M\$ à l'intention d'investisseurs institutionnels, ainsi que de l'émission de parts rachetables-échangeables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Property Partners pour un montant de 995 M\$ à l'intention de la Société. La Société a gagné des honoraires en fonction du rendement d'environ 558 M\$, lesquels sont fondés sur les rendements du placement du consortium. À l'heure actuelle, Brookfield Property Partners détient une participation financière de 33 % dans GGP, après dilution (41 % avec nos partenaires du consortium).

En 2013, nous avons pris en charge la gestion d'un fonds immobilier en Inde, dont les engagements et les placements dans des immeubles de bureaux se concentrent dans deux importants centres d'affaires et se chiffrent à 300 M\$.

### ***Activités en 2012***

Nous avons loué des immeubles de bureaux d'une superficie d'environ 6,8 millions de pieds carrés en 2012, le taux d'occupation étant de 92 % et la durée moyenne des baux, de 7,4 ans.

Le 12 janvier 2012, GGP a mené à terme la scission de Rouse, en distribuant aux porteurs d'actions ordinaires de GGP un dividende exceptionnel sur les actions ordinaires de Rouse. Au premier trimestre de 2012, par suite de la conclusion de la scission, Rouse a émis des droits à ses porteurs d'actions ordinaires, en vertu desquels ceux-ci peuvent acquérir 13 333 333 actions ordinaires de Rouse au prix de 15 \$ par action. Nous avons convenu d'acquérir les actions de Rouse que

nous avons le droit d'acquérir aux termes de notre quote-part des droits, et d'acquérir toutes les autres actions de Rouse qui n'ont pas autrement été souscrites aux fins de l'émission de droits par les autres actionnaires. Brookfield Property Partners détient actuellement une participation de 39 % dans Rouse.

Le 19 juin 2012, Brookfield Office Properties a annoncé qu'elle avait convenu d'acquérir auprès de Hammerson plc (« Hammerson ») un portefeuille d'immeubles de bureaux de prestige et un site destiné à l'aménagement dans le centre financier de Londres, pour un montant de 829 M\$ (518 M£). Par la suite, Brookfield Office Properties a acquis un autre site destiné à l'aménagement auprès de Hammerson, en partenariat avec Oxford Properties Group. La clôture de la transaction avec Hammerson a eu lieu plus tard en 2012.

Le 10 octobre 2012, Brookfield Office Properties et certains fonds de la Société ont acquis la totalité des actions en circulation de Thakral Holdings Group, une société ouverte australienne, pour un montant de 0,81 \$ AU par action, ou 474 M\$ AU, obtenant ainsi un site destiné à l'aménagement de premier ordre à Sydney et un portefeuille d'hôtels australiens.

Le 31 décembre 2012, la Société a acquis 18 432 855 bons de souscription d'actions ordinaires de GGP auprès de sociétés liées de Pershing Square Capital Management LP contre 272 M\$.

## **Énergie renouvelable**

### ***Activités en 2014***

Le 21 janvier 2014, Brookfield Renewable Energy Partners L.P. (conjointement avec ses sociétés liées, « Brookfield Renewable Partners ») a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, un portefeuille de production hydroélectrique de 70 mégawatts (« MW ») dans le Maine, qui se compose de neuf installations situées sur trois rivières (communément appelé « Black Bear ») pour un montant d'approximativement 244 M\$.

Le 28 mars 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, une participation financière initiale de 33 % conférant 50 % des droits de vote dans l'installation hydroélectrique Safe Harbor d'une puissance de 417 MW située sur la rivière Susquehanna, en Pennsylvanie (« Safe Harbor »), pour un montant approximatif de 295 M\$. Le 19 août 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, la participation résiduelle de 67 % conférant 50 % des droits de vote dans Safe Harbor, pour un montant d'approximativement 614 M\$.

En juin 2014, Brookfield Renewable Partners a émis 10,25 millions de parts de société en commandite pour un produit brut de 325 M\$ CA, ce qui a fait passer de 65 % à 62,5 %, après dilution, la participation financière de la Société dans Brookfield Renewable Partners.

Le 30 juin 2014, Brookfield Renewable Partners a acquis, avec quelques partenaires institutionnels, la totalité du portefeuille éolien de Bord Gáis Energy, qui comprend 17 projets éoliens dont la puissance éolienne en exploitation est de 326 MW, en République d'Irlande et en Irlande du Nord. Le prix d'achat global de cette transaction se chiffre à environ 700 millions € et Brookfield Renewable Partners conserve une participation financière de 40 %.

Le 20 novembre 2014, Brookfield Renewable Partners a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec certains partenaires institutionnels en vue d'acquérir, au Brésil, un portefeuille d'énergie renouvelable axée sur plusieurs technologies et représentant 488 MW auprès d'Energisa S.A., pour une valeur d'entreprise globale d'approximativement 2,4 milliards de reales (935 M\$). Le prix d'achat en titres de capitaux propres est de 1,4 milliard de reales (545 M\$). Brookfield Renewable Partners conservera une participation financière de 40 % dans le portefeuille. Cette transaction est assujettie aux approbations réglementaires et à d'autres conditions de clôture habituelles et devrait se conclure au deuxième trimestre de 2015.

### ***Activités en 2013***

Le 21 février 2013, Brookfield Renewable Partners a annoncé que son offre d'achat avait été acceptée, laquelle visait environ 66 % des actions ordinaires émises et en circulation de Western Wind Energy Corp. (« Western Wind »), une société qui détient des actifs solaires et éoliens d'une capacité de 165 MW et qui exerce ses activités en Californie et en Arizona. Dans le cadre de transactions subséquentes en mars et en mai 2013, Brookfield Renewable Partners a acquis le reste des actions ordinaires de Western Wind. Le prix d'achat total de l'offre et l'opération de privatisation subséquente de Western Wind se chiffraient à environ 250 M\$.

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, Brookfield Renewable Partners a acquis auprès d'une filiale de NextEra Energy Resources, LLC un portefeuille de 19 centrales hydroélectriques dans le Maine (« White Pine »), pour une valeur d'entreprise totale d'environ 760 M\$. Le portefeuille se compose de 19 centrales hydroélectriques et de huit barrages-réservoirs en amont, principalement sur les rivières Kennebec, Androscoggin et Saco, dans le Maine, dont la capacité totale est de 360 MW. Le 19 septembre 2013, les partenaires institutionnels de Brookfield Renewable Partners ont co-investi à hauteur de 49,9 % dans White Pine, parallèlement à la conclusion d'un fonds privé dont la Société est le promoteur.

Le 13 mars 2013, la Société a vendu 8 065 000 parts de société en commandite de Brookfield Renewable Partners au moyen d'un placement secondaire ayant donné lieu à un produit brut de 250 M\$. Par suite de ce placement, la Société détenait une

participation financière d'environ 65 % dans Brookfield Renewable Partners, compte tenu d'un échange intégral, laquelle a depuis été réduite à 62,5 %.

En mars 2013, environ 88 % des billets liés à des projets en circulation d'un montant de 575 M\$ à l'égard du portefeuille White Pine de Brookfield Renewable Partners ont été déposés et acceptés aux fins d'achat par Brookfield Renewable Partners, aux termes d'une offre publique d'achat en trésorerie annoncée antérieurement. Le 8 mai 2013, la même société liée a acheté des billets additionnels pour un montant de 125 M\$ dans le cadre d'une offre de changement de contrôle annoncée précédemment.

### ***Activités en 2012***

Le 24 janvier 2012, la Société a annoncé la vente de 11,43 millions de parts de société en commandite de Brookfield Renewable Partners au moyen d'un placement secondaire dont la clôture a eu lieu le 2 février 2012. Dans le cadre de ce placement, les preneurs fermes se sont vu attribuer une option de surallocation leur permettant d'acheter jusqu'à 1,71 million de parts de société en commandite additionnelles au prix du placement, laquelle a été exercée. Le produit brut de ce placement secondaire s'est chiffré à 345 M\$.

En janvier 2012, Brookfield Renewable Partners a acquis un projet éolien d'une capacité de 150 MW dans la région de Tehachapi, en Californie, pour un montant d'environ 206 M\$. Ce projet est situé très près de son autre parc éolien d'une capacité de 102 MW, à Tehachapi, en Californie. Brookfield Renewable Partners a également acquis de son partenaire existant, Coram Energy Group, une capacité additionnelle de 22 MW pour nos centrales éoliennes en exploitation, ainsi qu'une participation additionnelle de 50 % dans le parc éolien de Tehachapi, ce qui a porté sa participation totale à 100 %.

Le 15 novembre 2012, nous avons acquis auprès d'Alcoa Power Generating, Inc. un portefeuille composé de quatre centrales hydroélectriques situées au Tennessee et en Caroline du Nord, pour une valeur d'entreprise totale de 600 M\$. Brookfield Renewable Partners détient une participation approximative de 25 % dans ces actifs et les gère dans sa plateforme d'exploitation nord-américaine. La participation restante est détenue par un fonds institutionnel géré par la Société.

## **Infrastructures**

### ***Activités en 2014***

Le 26 mars 2014, Brookfield Infrastructure Partners L.P. (avec ses entités liées, « Brookfield Infrastructure Partners ») a acquis, de concert avec des investisseurs institutionnels, une participation d'environ 50 % dans des terminaux à conteneurs à Los Angeles et à Oakland auprès de Mitsui O.S.K. Lines, Ltd., pour un montant d'approximativement 315 M\$.

Le 19 août 2014, Brookfield Infrastructure Partners a acquis, de concert avec des investisseurs institutionnels, une participation de 27 % dans VLI S.A., l'une des plus importantes entreprises de logistique portuaire et ferroviaire au Brésil, auprès de Vale S.A., pour un montant d'environ 850 M\$.

Le 6 novembre 2014, Brookfield Infrastructure Partners a signé des conventions en vertu desquelles elle investira approximativement 500 M\$, de concert avec des investisseurs institutionnels, en vue d'acquérir une participation de 23 % dans TDF, la première entreprise de tours de communications indépendante en importance en France. Cette transaction devrait se conclure en mars 2015.

### ***Activités en 2013***

En mai 2013, Brookfield Infrastructure Partners a émis environ 6,6 millions de parts de société en commandite au prix de 37,75 \$ la part. La Société a acquis environ 2,6 millions de parts de société rachetables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Infrastructure Partners, afin de maintenir sa participation dans Brookfield Infrastructure Partners à environ 28,5 %, compte tenu d'un échange intégral. Le produit net de ce placement s'est chiffré à un total d'environ 330 M\$.

Le 23 juillet 2013, nous avons vendu Longview Timber LLC, une société qui détient des terres d'exploitation forestière dans la région nord-ouest du Pacifique, aux États-Unis, à Weyerhaeuser Co., pour un montant de 2,65 G\$.

Le 6 septembre 2013, Brookfield Infrastructure Partners a investi environ 490 M\$ dans Arteris S.A., sa plateforme d'autoroutes à péage au Brésil, ce qui a porté sa participation à environ 31 %.

Le 29 novembre 2013, Brookfield Infrastructure Partners a annoncé la conclusion de la vente de sa participation de 42 % dans ses activités de distributions réglementées en Australasie, pour un montant d'environ 415 M\$.

### ***Activités en 2012***

En janvier 2012, Brookfield Infrastructure Partners a acquis un réseau de distribution électrique en Colombie, pour environ 440 M\$.

Le 30 juillet 2012, Brookfield Infrastructure Partners a annoncé les initiatives stratégiques suivantes : i) la conclusion d'une entente avec nos partenaires institutionnels en vue d'acquérir la participation restante de 45 % dans l'autoroute à péage Autopista Vespucio Norte, une artère clé du réseau routier périphérique de Santiago, au Chili, qu'elle ne détenait pas déjà pour un montant d'environ 590 M\$ et ii) l'émission de 11,1 millions de parts de société en commandite aux États-Unis et au Canada

et le placement privé simultané à l'intention de la Société de 4,4 millions de parts de société en commandite rachetables de la société de portefeuille SEC de Brookfield Infrastructure Partners, pour un produit brut total de 497 M\$.

Le 6 août 2012, Brookfield Infrastructure Partners a annoncé l'établissement d'une coentreprise avec Abertis Infraestructuras, S.A. (« Abertis ») en vue d'acquérir une participation de 60 % dans Obrascon Huarte Lain Brasil S.A. (« OHL Brasil ») pour une contrepartie d'environ 1,7 G\$, composée de 1,1 G\$ de capitaux propres et de 600 M\$ de passifs repris. Brookfield Infrastructure Partners et ses partenaires institutionnels détiennent actuellement 49 % de la coentreprise et Abertis détient la participation restante de 51 %. La coentreprise a lancé une offre publique d'achat afin d'acquérir la participation restante de 40 % dans OHL Brasil qui est négociée en Bourse. La clôture de cette opération a eu lieu en septembre 2013.

Le 31 octobre 2012, Brookfield Infrastructure Partners, en partenariat avec des investisseurs institutionnels, a acquis Enwave Energy Corporation (« Enwave ») auprès de Borealis Infrastructure et de la Ville de Toronto pour un montant de 480 M\$ CA, y compris la reprise d'une dette. Appelée auparavant la Toronto District Heating Corporation, Enwave est un fournisseur de services d'énergie durable pleinement intégré, qui exerce ses activités à Toronto et à Windsor et qui exploite l'un des plus importants systèmes énergétiques régionaux en Amérique du Nord.

Le 31 décembre 2012, la Société a cédé la totalité de sa participation directe dans Island Timberlands LP, une société de personnes qui détient des terres d'exploitation forestière en Colombie-Britannique (« Island Timberlands »), soit une participation de 12,5 %, pour environ 85 M\$. De plus, Brookfield Infrastructure Partners a cédé un tiers de sa participation dans Island Timberlands, soit une participation de 12,5 %, pour environ 85 M\$. Brookfield Infrastructure Partners a vendu sa participation résiduelle de 25 % dans Island Timberlands le 7 juin 2013 pour un produit de 170 M\$. Nous continuons de gérer Island Timberlands aux termes d'une convention de gestion.

### **Capital-investissement et autres activités**

Ces activités comprennent nos activités de capital-investissement, d'aménagement résidentiel et de service.

#### ***Activités en 2015 – à ce jour***

Au premier trimestre de 2015, Brookfield Capital Partners III, en partenariat avec des co-investisseurs et un fonds souverain, a acquis une tranche de 514 M\$ de la dette de premier rang de Texas Competitive Electric Holdings (« TCEH »). Actuellement, nous et nos partenaires avons une dette d'une valeur nominale d'approximativement 2,8 G\$ et figurons parmi les plus importants investisseurs dans la dette de premier rang de TCEH.

Le 15 janvier 2015, Brookfield Capital Partners III, en partenariat avec des co-investisseurs, a investi un montant de 218 M\$ dans Ember Resources Inc. pour faciliter une entente visant l'acquisition de 180 Mpi<sup>3</sup>e par jour de la production de méthane de houille et 1 Tpi<sup>3</sup>e de réserves prouvées et probables, pour un montant de 573 M\$.

Le 23 janvier 2015, nous avons annoncé que nous avons convenu de racheter la participation de Johnson Controls Inc. (« Johnson Controls »), notre coentrepreneur à 50 % dans une entreprise de gestion d'installations canadiennes et australiennes appelée Brookfield Johnson Controls, pour un montant approximatif de 200 M\$. La transaction s'est conclue en février 2015. Après la conclusion, l'entreprise a été renommée Brookfield Global Integrated Solutions. Nous prévoyons que l'acquisition de cette entreprise facilitera la création d'une entreprise de gestion d'installations de premier ordre à l'échelle mondiale au sein de Brookfield.

Le 13 mars 2015, la Société a conclu un plan d'arrangement avec Brookfield Residential Properties Inc. (« Brookfield Residential »), un promoteur immobilier et un constructeur d'habitations en Amérique du Nord, en vertu duquel une filiale en propriété exclusive de la Société a acquis environ 30 % des actions ordinaires de Brookfield Residential que la Société et ses sociétés affiliées ne détenaient pas déjà pour un montant de 24,25 \$ par action, ou approximativement 845 M\$. Le plan d'arrangement a initialement été conclu le 23 décembre 2014 par la Société et Brookfield Residential et a été approuvé par les actionnaires de Brookfield Residential lors d'une assemblée tenue le 10 mars 2015.

#### ***Activités en 2014***

En 2014, Brookfield Capital Partners III, en partenariat avec des co-investisseurs et un fonds souverain, a acquis une tranche de 835 M\$ de la dette de premier rang de TCEH et un swap de 850 M\$ de rang égal à celui de la dette de premier rang de TCEH. Nous continuons de détenir une participation dans la dette de premier rang de TCEH et avons accru notre participation en 2015.

Le 31 janvier 2014, nous avons conclu la vente d'une partie de notre participation dans Western Forest Products Inc. (« Western Forest »), un gestionnaire de terres d'exploitation forestière et producteur de bois canadien au moyen d'un reclassement de titres de 91 M\$ CA. Le 10 septembre 2014, nous avons mené à terme la vente de notre participation résiduelle dans les titres de capitaux propres de Western Forest dans le cadre d'un reclassement de titres de 230 M\$ CA.

Le 8 décembre 2014, Norbord Inc. (« Norbord ») et Ainsworth Lumber Co. Ltd. (« Ainsworth ») ont convenu de fusionner pour créer une société mondiale de produits du bois axée sur les panneaux de lamelles orientées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. La fusion devrait se conclure en mars 2015 et Norbord acquerra toutes les actions ordinaires en circulation d'Ainsworth dans le cadre d'une transaction visant toutes les actions aux termes de laquelle les actionnaires d'Ainsworth

recevront 0,1321 d'une action de Norbord pour chaque action d'Ainsworth. Après la clôture, nous détiendrons approximativement 53 % de la société issue du regroupement.

En 2014, Brookfield Multiplex, notre entreprise de construction internationale en propriété exclusive, a été retenue, à titre d'entrepreneur, pour la réalisation des projets Westadium (un stade de 60 000 places) d'un montant de 816 M\$ AU à Perth, en Australie-Occidentale, de London Wall Commercial Tower de 217 M£ et de Princes Gate Hotel de 168 M\$ CA, à Toronto.

### ***Activités en 2013***

En 2013, Brookfield Capital Partners III, en partenariat avec des co-investisseurs et un fonds souverain, ont acquis une tranche de 560 M\$ dans la dette de premier rang de TCEH.

Le 16 avril 2013, nous avons conclu la vente d'une tranche de notre participation dans Norbord au moyen d'un reclassement de titres de 125 M\$ CA.

Le 7 juin 2013, Brookfield Capital Partners III a conclu un financement par emprunt à terme de 130 M\$ avec North American Palladium Ltd. (« NAP »), lequel porte intérêt au taux annuel de 15 % et arrivera à échéance en juin 2017. En décembre 2013, Brookfield Capital Partners III a engagé un montant additionnel en trésorerie de 21,4 M\$ afin de soutenir les besoins en fonds de roulement de NAP et de continuer à financer les dépenses d'investissement et d'exploitation à la mine de palladium Lac des Îles de NAP, au Québec.

Le 18 juillet 2013, Brookfield Capital Partners III a vendu Longview Fibre Paper and Packaging Inc. (« Longview Fibre ») à KapStone Paper and Packaging pour un montant de 1,025 G\$. Longview Fibre était un fabricant de carton-caisse, de papier et de produits de carton ondulé.

En août 2013, Western Forest a effectué une offre publique de rachat dans le cadre de laquelle Western Forest a acheté aux fins d'annulation une tranche d'environ 95 M\$ CA de nos actions en circulation de Western Forest. Le 9 octobre 2013, nous avons vendu une partie de nos actions de Western Forest au moyen d'un reclassement de titres de 67 M\$ CA. L'ensemble de notre participation dans Western Forest a par la suite été vendue en 2014.

En 2013, Brookfield Multiplex a procédé à une expansion de ses activités dans le Royaume d'Arabie saoudite grâce à l'obtention d'un mandat pour la gestion du projet des Lamar Towers qui figureront parmi les plus hautes tours de la région de Jeddah, en Arabie saoudite, lorsqu'elles seront achevées.

### ***Activités en 2012***

En 2012, nous avons pleinement réalisé notre placement final dans Brookfield Capital Partners Fund I, notre premier fonds de capital-investissement. Sur toute la durée du fonds, nous avons généré un taux de rendement interne net global de 24,5 % et un rendement du placement initial net de 1,9 fois pour nos investisseurs.

Le 30 octobre 2012, nous avons établi un partenariat avec HomeServices of America, Inc. afin de créer Berkshire Hathaway HomeServices, une nouvelle marque de franchise qui s'ajoute aux marques existantes et aux réseaux affiliés de Prudential Real Estate et de Real Living Real Estate. Nous avons reçu une contrepartie composée de trésorerie et d'une participation d'un tiers dans Berkshire Hathaway HomeServices.

Le 21 novembre 2012, la Société et Johnson Controls ont convenu de fusionner les activités de leurs installations et de leurs biens en Australie et en Nouvelle-Zélande pour créer Brookfield Johnson Controls. Cette fusion s'est conclue au premier trimestre de 2013. Nous avons acquis la participation de Johnson Controls dans Brookfield Johnson Controls au premier trimestre de 2015 et avons renommé l'entreprise Brookfield Global Integrated Solutions.

Le 4 décembre 2012, Brookfield Residential a acquis un site destiné à l'aménagement appelé Playa Vista, dans le centre de Los Angeles, en Californie, pour un montant d'environ 250 M\$.

En décembre 2012, nous avons conclu la vente d'une partie de nos capitaux propres dans Western Forest au moyen d'un reclassement de titres de 75 M\$ CA. Nous ne détenons plus de participation dans Western Forest.

En décembre 2012, Ainsworth a conclu une émission de droits de 175 M\$ CA et une émission de billets à 7,5 % d'un montant en capital de 350 M\$. Cette restructuration du capital a permis de refinancer la quasi-totalité de la dette d'Ainsworth, réduisant ainsi les charges d'intérêts de 46 % et prorogeant l'échéance de 2014 à 2017. Nous conservons le contrôle d'Ainsworth, qui devrait fusionner avec Norbord en mars 2015.

### **Activités du siège social**

#### ***Activités en 2014***

Le 21 avril 2014, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 53,5 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant des actions ordinaires de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX.

Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 23 avril 2014 et qui prendra fin le 22 avril 2015, la Société avait, à la date de la présente notice annuelle, racheté 2 901 000 actions ordinaires de catégorie A à un prix moyen de 53,61 \$.

### ***Activités en 2013***

Le 19 avril 2013, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 53,6 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant de ses actions de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 23 avril 2013 et a pris fin le 22 avril 2014, la Société a racheté 2 385 537 actions de catégorie A à un prix moyen de 35,10 \$.

Le 23 août 2013, la Société a signé une entente avec American International Group, Inc. (« AIG ») en vue de résilier deux swaps de taux d'intérêt d'une durée de 25 ans conclus en 1990 entre Brookfield et AIG (l'« entente liée aux swaps »). Ces swaps étaient comptabilisés dans les états financiers de la Société à titre de passif pour un montant d'environ 1,4 G\$ (le « passif lié aux swaps »). En contrepartie de la résiliation de l'entente liée aux swaps et de l'élimination du passif lié aux swaps, Brookfield a convenu de payer à AIG un montant forfaitaire unique de 905 M\$.

### ***Activités en 2012***

Le 19 avril 2012, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'autorisation de la TSX d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un nombre maximal de 53,8 millions d'actions de catégorie A, ce qui représentait alors environ 10 % du flottant d'actions de catégorie A, au moyen d'achats sur le marché libre sur la NYSE et la TSX. Dans le cadre de cette offre, qui a débuté le 23 avril 2012 et qui a pris fin le 22 avril 2013, la Société a racheté 2 004 122 actions de catégorie A au prix moyen de 36,26 \$.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

### Nos activités

Brookfield est une société de gestion d'actifs alternatifs d'envergure mondiale ayant des actifs sous gestion de plus de 200 G\$. Nous détenons et exploitons des actifs au nom de nos actionnaires et de nos clients depuis plus de 100 ans, tout en axant nos activités sur les immeubles, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement.

Notre modèle d'affaires est simple et consiste i) à regrouper nos capitaux et ceux de clients qui ciblent des stratégies de placement intéressantes, ii) à mettre à profit notre présence mondiale pour repérer et acquérir des actifs de grande qualité à des valeurs intéressantes, iii) à financer ces acquisitions à long terme, iv) à accroître les flux de trésorerie et les valeurs de ces actifs grâce à nos plateformes d'exploitation afin de dégager des rendements à long terme durables et attrayants, et v) à obtenir des capitaux au moyen de la vente ou du refinancement d'actifs lorsque des occasions se présentent.

Nos activités sont axées sur la détention et l'exploitation d'actifs réels, que nous définissons comme des immobilisations corporelles durables, qui constituent le centre nerveux de l'activité économique, y compris des immeubles, des installations de production d'énergie renouvelable et des infrastructures. Qu'il s'agisse de fournir des espaces de bureaux ou de commerce de détail de qualité supérieure dans de grands centres urbains, de produire de l'électricité propre et fiable ou de transporter des marchandises et des ressources entre des emplacements clés, ces actifs jouent un rôle essentiel au sein de l'économie mondiale. En outre, ils profitent généralement de l'existence de barrières à l'entrée, d'un régime réglementaire ou d'autres avantages concurrentiels qui garantissent des flux de trésorerie relativement stables, la qualité de leurs marges d'exploitation et l'accroissement de leur valeur à long terme.

À l'heure actuelle, nous détenons et gérons l'un des plus importants portefeuilles d'actifs réels dans le monde. Nous avons mis en place une gamme de produits de placement par l'entremise desquels nos clients peuvent investir dans ces actifs, y compris des entités cotées et des fonds de sociétés fermées. Nous investissons de façon active notre propre capital et celui de nos clients, ce qui assure une harmonisation judicieuse des intérêts de chacun.

Nous gérons le capital de façon active. Nous nous efforçons d'accroître notre valeur grâce à une répartition judicieuse et opportune des capitaux, laquelle vise à augmenter constamment les rendements. Les activités liées aux actifs réels varient selon chaque secteur et sont souvent assujetties à une réglementation complexe. Par conséquent, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de posséder une expérience opérationnelle afin de maximiser l'efficacité, la productivité et les rendements. Nos antécédents démontrent que nous pouvons accroître de façon importante la valeur et les flux de trésorerie grâce à une expertise opérationnelle axée sur la pratique, à la négociation de baux, de contrats d'énergie ou d'ententes réglementaires, ou en mettant l'accent sur l'optimisation de l'aménagement des actifs, des activités d'exploitation ou d'autres activités.

Nous nous efforçons de financer nos activités par le biais d'un financement à long terme de première qualité et la majeure partie de notre capital provient d'un financement par capitaux propres et autonome, actif par actif, en recourant le moins possible à d'autres secteurs de l'entreprise. Nous nous efforçons également de conserver des liquidités excédentaires en tout temps afin de pouvoir saisir les occasions qui se présentent. Nous jouissons ainsi d'une importante stabilité qui permet à nos équipes de direction de mettre l'accent sur les activités et sur d'autres projets de croissance. Cette stabilité nous permet aussi de résister aux ralentissements financiers et nous procure la solidité et la souplesse nécessaires pour miser sur des occasions intéressantes.

Nous préférons investir dans les marchés ou les secteurs où le capital se fait plus rare et dans des situations qui demandent une expertise élargie et présentent davantage de défis. Nous estimons que de telles conditions offrent des valeurs beaucoup plus attrayantes que celles offertes par des actifs vendus aux enchères, et nous avons une solide expérience dans ce champ d'activité spécialisé.

Nous maintenons des capacités en matière d'aménagement et d'accroissement du capital, et nous avons un grand nombre d'occasions intéressantes en perspective. Cela procure de la souplesse en ce qui a trait à l'affectation de notre capital, puisque nous pouvons investir aussi bien dans des acquisitions que dans la croissance à l'interne, selon l'attrait relatif des rendements.

À titre de gestionnaire d'actifs, nous créons de la valeur pour les actionnaires des manières suivantes :

- Par l'intermédiaire de nos fonds et entités gérés, nous offrons à nos clients des occasions de placement intéressantes qui nous permettront d'obtenir des honoraires de gestion de base en fonction du capital que nous gérons, ainsi que des revenus supplémentaires sous la forme de distributions incitatives et d'intérêts comptabilisés en fonction de notre rendement. Ainsi, nous créons de la valeur en augmentant le montant des capitaux sous gestion et en obtenant un rendement solide sur les placements, ce qui entraîne la hausse des flux de trésorerie et de la valeur des actifs.
- En plus du capital de nos clients, nous investissons également une grande partie de notre propre capital dans les mêmes actifs. Cette approche nous permet de nous différencier d'un grand nombre de concurrents, fait en sorte que nos intérêts cadrent fortement avec ceux de nos clients, et nous permet de créer de la valeur en participant directement

aux flux de trésorerie générés par ces actifs et aux augmentations de leur valeur, ce qui s'ajoute à la rémunération liée à la performance que nous touchons à titre de gestionnaire.

- Nos capacités opérationnelles nous permettent d'accroître la valeur des actifs liés à nos activités, ainsi que les flux de trésorerie qu'ils génèrent. Grâce à notre savoir-faire opérationnel, à nos capacités d'aménagement et à un financement efficace, nous sommes d'avis que notre expérience spécialisée en matière d'actifs réels peut contribuer à assurer que le plein potentiel de création de valeur d'un placement est utilisé. Il s'agit de l'un de nos principaux avantages concurrentiels à titre de gestionnaire d'actifs.
- Nous nous efforçons de financer les actifs efficacement, au moyen d'un levier financier prudent. Nous sommes d'avis que la majorité des actifs peuvent soutenir un niveau approprié de dette garantie de première qualité, assortie d'échéances à long terme, étant donné la prévisibilité des flux de trésorerie et la tendance de ces actifs à conserver une valeur importante tout au long des cycles économiques. Ces éléments sont pris en compte dans le rendement du capital net investi, le rendement global de notre capital et notre coût du capital. Nous avons tendance à conserver nos actifs pour de longues périodes; toutefois, nous nous efforçons de détenir nos activités de façon à maximiser notre capacité à réaliser la valeur et la liquidité de nos actifs rapidement et sans perturber nos activités.
- Finalement, à titre d'investisseur et de répartiteur de capital doté d'une culture axée sur l'investissement de valeur et disposant d'une grande expertise en restructuration du capital et en transformation des activités, nous nous efforçons d'effectuer des placements à des valeurs attrayantes, particulièrement dans le cadre de situations représentant des occasions de réaliser des profits à l'évaluation et des rendements en trésorerie plus élevés.

### **Principaux secteurs d'activité**

Nos activités sont regroupées en cinq catégories principales (les « plateformes opérationnelles »), soit les immeubles, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement. Il incombe à ces plateformes d'exploiter les actifs détenus par nos divers fonds et entités émettrices. Les capitaux propres investis dans ces actifs proviennent de sociétés de personnes cotées en Bourse et de fonds privés que nous gérons et qui sont financés au moyen de notre capital et de celui de nos clients. Un cinquième groupe s'occupe de nos activités liées aux marchés publics, qui gèrent des portefeuilles de titres cotés en Bourse pour le compte de clients.

Nous avons créé une société de personnes à grande capitalisation cotée dans chacun de nos secteurs des immeubles, de l'énergie renouvelable et des infrastructures, qui sert de véhicule principal par l'entremise duquel nous investissons dans chaque secteur respectif. Ces sociétés de personnes, en plus de détenir des actifs directement, agissent à titre d'investisseurs principaux dans nos fonds privés, parallèlement au capital engagé par des investisseurs institutionnels. Cette démarche nous permet d'attirer divers types de capital d'investissement public et privé et d'aligner nos diverses stratégies de placement en fonction de la source de capital la plus appropriée. Nos activités liées au capital-investissement sont réalisées principalement par l'intermédiaire de fonds de sociétés fermées dont le capital est fourni par des institutions et par nous-mêmes.

Les capitaux de notre bilan sont investis essentiellement dans nos trois principales sociétés de personnes cotées, soit Brookfield Property Partners, Brookfield Renewable Partners et Brookfield Infrastructure Partners, dans nos fonds de capital-investissement et dans plusieurs placements et entreprises détenus directement.

### **Gestion d'actifs**

Nous gérons une vaste gamme de fonds de placement et d'autres entités qui permettent à des clients institutionnels et de détail d'investir dans ces actifs. Nous gagnons des produits de la gestion d'actifs, y compris des honoraires, des intérêts comptabilisés et d'autres formes d'honoraires liés au rendement. Au 31 décembre 2014, nos fonds gérés et nos sociétés de personnes cotées en Bourse représentaient des capitaux investis et engagés générant des honoraires de 89 G\$. Ces produits comprennent des sociétés de personnes qui sont inscrites à la cote des principales Bourses ainsi que des partenariats institutionnels privés offerts à des investisseurs qualifiés, généralement des caisses de retraite, des fonds de dotation et d'autres investisseurs institutionnels. Nous gérons également des portefeuilles de titres cotés en Bourse par l'entremise de fonds distincts et de fonds communs de placement.

*Sociétés de personnes cotées en Bourse* : Nous gérons des entités inscrites en Bourse à capital perpétuel qui représentent plus de 42 M\$ en capitaux générant des honoraires, soit notamment Brookfield Property Partners, Brookfield Renewable Partners et Brookfield Infrastructure Partners. Nous recevons, à titre de rémunération pour notre gestion de ces entités, des honoraires de gestion de base qui sont principalement déterminés en fonction de la capitalisation boursière de ces entités. Nous sommes également en droit de recevoir des distributions incitatives équivalant à une tranche de la hausse des distributions de sociétés de personnes qui dépasse le seuil minimal préétabli.

*Fonds privés* : Nous gérons 29 G\$ en capitaux générant des honoraires répartis dans 32 fonds privés. Les capitaux des fonds privés sont généralement engagés pour une période de 10 ans avec deux options de prorogation de un an. Les investisseurs dans nos fonds privés sont 280 tiers clients qui détiennent un engagement moyen de 80 M\$. Nous touchons, à titre de rémunération, des honoraires de base qui sont généralement déterminés en fonction des engagements appelés et non appelés. Nous sommes

également en droit de recevoir des intérêts comptabilisés qui correspondent à une tranche du rendement de placement, à condition que les clients reçoivent d'abord un rendement minimal préétabli.

*Marchés publics* : Nous gérons de nombreux fonds ainsi que des comptes gérés séparément au nom de clients tiers, la priorité étant accordée aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres. Nous agissons comme conseiller auprès de ces clients et nous touchons des honoraires de base ainsi que des honoraires en fonction du rendement pour la gestion de nos portefeuilles de titres cotés en Bourse.

### ***Immeubles***

Nous détenons la quasi-totalité de nos biens commerciaux par l'entremise de notre participation financière de 62 % dans Brookfield Property Partners, qui est inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX et avait une capitalisation boursière de 18,1 G\$ au 31 décembre 2014, d'après les prix en vigueur sur le marché. Nous détenons également 1,3 G\$ d'actions privilégiées de Brookfield Property Partners, qui offrent un rendement de 6,2 % en fonction de leur valeur de rachat.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, Brookfield Property Partners a privatisé sa filiale du secteur des immeubles de bureaux, soit Brookfield Office Properties, et a acquis les actions ordinaires qu'elle ne possédait pas déjà (51 %). Les deux tiers de la contrepartie dans le cadre de la transaction ont été versés sous forme de parts de capitaux propres de Brookfield Property Partners, et le tiers restant a été versé en espèces, ce qui s'est traduit par une diminution de notre participation financière dans Brookfield Property Partners, qui est passée de 89 % au 31 décembre 2013 à 68 %. Au cours du quatrième trimestre de 2014, Brookfield Property Partners a émis des actions privilégiées convertibles d'un montant de 1,8 G\$, ce qui a eu pour effet de réduire notre participation financière dans Brookfield Property Partners, la faisant ainsi passer de 68 % à 62 %, après avoir tenu compte de la conversion.

Les activités de Brookfield Property Partners sont structurées essentiellement comme suit :

*Immeubles de bureaux* : Nous détenons des participations dans des portefeuilles d'immeubles de bureaux, et exploitons ces immeubles, qui sont au nombre de 244 et représentent plus de 112 millions de pieds carrés de locaux commerciaux. Les immeubles sont situés dans des grandes villes, réputées pour leur présence dans les secteurs financier, énergétique ou gouvernemental en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, au Brésil et en Inde. Nous aménageons également des immeubles de bureaux soigneusement choisis, et nos actifs liés à l'aménagement d'immeubles de bureaux se composent de participations dans 21 emplacements qui totalisent environ 19 millions de pieds carrés.

*Immeubles de commerce de détail* : Notre portefeuille d'immeubles de commerce de détail se compose de participations dans 164 immeubles de commerce de détail situés aux États-Unis et au Brésil, qui représentent 154 millions de pieds carrés. Nos activités liées aux immeubles de commerce de détail en Amérique du Nord sont détenues par l'intermédiaire de notre participation de 33 %, après dilution, dans GGP et d'une participation de 34 % dans Rouse. Nos activités brésiliennes sont détenues par l'intermédiaire d'une participation de 35 % dans un fonds institutionnel que nous gérons. Nous détenons également une participation dans une société d'immeubles de commerce de détail établie à Shanghai, en Chine. De plus, notre portefeuille de centres commerciaux comprend des projets de réaménagement d'une valeur de plus de 600 M\$ (sur une base proportionnelle).

*Autres immeubles* : nous détenons et exploitons des immeubles industriels et résidentiels, des hôtels et des immeubles loués en vertu de baux à loyer hypernet. Notre portefeuille d'immeubles industriels se compose de participations dans 168 immeubles en exploitation en Amérique du Nord et en Europe d'une superficie de 44 millions de pieds carrés. Nous détenons et gérons également un portefeuille de terrains où il serait possible de construire des immeubles industriels d'une superficie de 54 millions de pieds carrés. Notre portefeuille d'immeubles résidentiels comprend plus de 27 800 immeubles résidentiels aux États-Unis et au Canada et notre portefeuille d'hôtels comprend 11 immeubles composés de 8 700 chambres. Notre portefeuille d'immeubles loués en vertu de baux à loyer hypernet comprend plus de 300 immeubles loués à des concessionnaires d'automobiles aux États-Unis et au Canada.

### ***Énergie renouvelable***

Nous détenons nos activités liées à la production d'énergie renouvelable principalement par l'intermédiaire d'une participation financière de 63 % dans Brookfield Renewable Partners, qui est inscrite à la cote des Bourses de New York et de Toronto dont la capitalisation boursière était de 8,5 G\$ au 31 décembre 2014, d'après les prix en vigueur sur le marché. Brookfield Renewable Partners exploite des installations de production d'énergie renouvelable qu'elle détient directement ainsi que par l'intermédiaire de nos fonds privés liés aux infrastructures.

Nous gérons la vente de l'énergie produite par Brookfield Renewable Partners par l'intermédiaire des activités liées à la commercialisation de l'énergie de la filiale en propriété exclusive de la Société (« Énergie Brookfield Marketing »). Nous achetons une partie de l'énergie de Brookfield Renewable Partners à des prix préétablis en vertu de contrats à long terme, ce qui procure un revenu stable aux porteurs de parts de Brookfield Renewable Partners et nous permet de continuer à participer aux augmentations (ou diminutions) futures des prix de l'énergie. Brookfield Energy Marketing a le droit de vendre l'énergie ainsi que tous les produits accessoires comme les crédits ou les primes au titre de la capacité et de l'énergie renouvelable.

Brookfield Renewable Partners détient l'un des portefeuilles cotés en Bourse axés strictement sur l'énergie renouvelable parmi les plus importants du monde, grâce à une puissance installée de 6 700 MW et à une production annuelle moyenne à long terme de 24 000 GWh. Ce portefeuille comprend 204 centrales hydroélectriques situées sur 72 réseaux hydrographiques ainsi que 28 parcs éoliens répartis entre 13 marchés énergétiques aux États-Unis, au Canada, au Brésil et en Europe. Brookfield Renewable Partners a aussi un projet d'aménagement d'environ 2 000 MW répartis dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.

### ***Infrastructures***

Nos activités liées aux infrastructures sont principalement détenues par l'intermédiaire de notre participation financière de 28 % dans Brookfield Infrastructure Partners, qui est inscrite à la cote des Bourses de New York et de Toronto et dont la capitalisation boursière était de 8,8 G\$ au 31 décembre 2014, d'après les prix en vigueur sur le marché. Brookfield Infrastructure Partners possède directement un certain nombre de ces activités liées aux infrastructures; elle en possède d'autres par l'intermédiaire de fonds privés que nous gérons. Nous avons également des placements directs dans les activités liées aux ressources durables.

Les activités de Brookfield Infrastructure Partners sont principalement organisées comme suit :

*Activités liées aux services publics* : Ces activités se composent des activités de distribution réglementées, des activités réglementées liées au terminal et des activités de transport d'électricité que nous exerçons en Australasie, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. Ces activités génèrent habituellement un rendement prédéterminé en fonction de leurs actifs, du capital investi ou de leur capacité, ainsi que des cadres réglementaires applicables et des contrats à long terme. Par conséquent, le rendement tend à être fortement prévisible et n'est généralement pas touché de manière significative par les fluctuations de volume ou de prix à court terme.

*Activités liées au transport* : Ces activités se composent de réseaux à libre accès qui fournissent des services de traitement de fret et de transport de marchandises en vrac et de passagers, à l'égard desquels nous touchons des frais d'accès. La rentabilité est fonction du volume des services fournis et du prix obtenu pour ces services. Ces plateformes d'exploitation comprennent des activités à tarifs réglementés, comme notre réseau ferroviaire et nos autoroutes à péage, ainsi que des activités à tarifs non réglementés, comme nos ports. Environ 80 % de nos activités liées au transport sont appuyées par des contrats à long terme ou la réglementation.

*Activités liées à l'énergie* : Ces activités se composent de systèmes fournissant des services de transport, de distribution et de stockage d'énergie. La rentabilité est fonction du volume des services fournis et du prix obtenu pour ces services. Ces plateformes d'exploitation comprennent des activités assujetties à une réglementation souple, comme nos activités liées au transport de gaz naturel dont le prix des services fait l'objet d'un plafonnement, ainsi que des activités essentiellement non réglementées, comme nos activités liées aux centrales régionales. Environ 80 % de nos activités liées à l'énergie sont fondées sur des produits tirés de contrats à long terme.

### ***Capital-investissement et autres activités***

Nous menons nos activités liées au capital-investissement par l'intermédiaire d'une série de fonds de capital-investissement institutionnels, exploités sous la marque Brookfield Capital Partners et dont le capital engagé s'élève à 3,3 G\$, ainsi que par l'intermédiaire de placements directs dans plusieurs sociétés fermées et sociétés cotées en Bourse, dont Norbord.

Nos fonds de capital-investissement comprennent 16 placements dans divers secteurs d'activité. Le montant moyen de nos placements est de 45 M\$, et notre exposition maximale au risque lié à une seule société s'élève à 374 M\$. Nous axons nos activités de placement sur des entreprises possédant des immobilisations corporelles et générant des flux de trésorerie afin de mieux protéger notre capital.

Notre placement direct le plus important est une participation de 52 % dans Norbord, qui est l'un des plus importants fabricants de panneaux à copeaux orientés du monde. La valeur de marché de notre participation dans Norbord se chiffrait à environ 618 M\$ au 31 décembre 2014, selon les cours du marché.

Nos activités liées à l'aménagement résidentiel se composent essentiellement de placements directs dans deux sociétés, Brookfield Residential et Brookfield Incorporações S.A. (« BISA »), ainsi que d'activités détenues directement en Australie.

En Amérique du Nord, nous exerçons nos activités par l'intermédiaire de Brookfield Residential. Au 31 décembre 2014, nous détenions une participation d'environ 71 % dans Brookfield Residential, qui est cotée aux Bourses de New York et de Toronto. Brookfield Residential exerce ses activités au sein de 11 grands marchés situés principalement au Canada et aux États-Unis, et contrôle plus de 105 000 lots sur ces marchés. Nous nous concentrons surtout sur l'obtention de droits et l'aménagement de terrains afin de construire des habitations ou de vendre des lots à d'autres constructeurs. En décembre 2014, nous avons conclu un accord définitif visant l'acquisition de 29 % des actions ordinaires de Brookfield Residential, que nous ne détenions pas déjà, en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal pour un prix de 24,25 \$ par action ordinaire. Nous avons conclu cette transaction le 13 mars 2015 avec l'acquisition de 32,4 millions d'actions ordinaires de Brookfield Residential.

Nos activités au Brésil sont exercées par l'intermédiaire de BISA, l'un des principaux promoteurs de l'industrie immobilière brésilienne. Ces activités comprennent l'acquisition et l'aménagement de terrains, la construction et la vente ainsi que la commercialisation d'une vaste gamme de locaux à vocation résidentielle ou commerciale à vendre; nous nous concentrons principalement sur le secteur résidentiel à revenu intermédiaire. Nous menons ces activités dans les grandes régions métropolitaines du Brésil, notamment São Paulo, Rio de Janeiro, le district fédéral de Brasilia et six autres marchés, qui couvrent ensemble la majorité du marché immobilier brésilien. Nous avons acquis 262 millions d'actions de BISA en novembre 2014, faisant ainsi passer notre participation de 45 % à 87 %, et un processus est en cours en conclusion duquel nous acquerrons les actions restantes de BISA que nous ne possédons pas déjà.

Nos activités liées aux services se composent principalement des activités liées aux services de construction, que nous exerçons par l'intermédiaire de Brookfield Multiplex, et des activités liées aux services de gestion immobilière. Nos activités liées aux services de gestion immobilière permettent de tirer des honoraires de la gestion, de la location et de la gestion de projets d'immeubles et d'installations, ainsi que de divers autres services immobiliers.

### ***Activités du siège social***

Nos activités du siège social consistent essentiellement en l'attribution des capitaux à nos plateformes d'exploitation, essentiellement par l'intermédiaire de nos sociétés de personnes cotées en Bourse (Brookfield Property Partners, Brookfield Renewable Partners et Brookfield Infrastructure Partners) et de nos participations et placements directs dans nos fonds de capital-investissement, ainsi que le financement de ces capitaux au moyen de l'émission de titres d'emprunt et d'actions privilégiées de la Société. Nous investissons également dans des portefeuilles d'actifs financiers et concluons des contrats financiers afin de gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels nous sommes exposés.

### **Stratégie de financement**

Les éléments clés de notre stratégie de financement sont les suivants :

- appairer nos actifs à long terme avec des financements hypothécaires à long terme assortis d'échéances diverses;
- fournir un recours seulement contre les actifs précis faisant l'objet d'un financement, en restreignant les garanties réciproques ou les garanties de la Société;
- limiter le levier financier à des emprunts de qualité supérieure fondés sur la performance prévue au cours d'un cycle économique;
- structurer nos activités de façon à faciliter l'accès à diverses sources de capital et de liquidités, à différents niveaux de l'entreprise.

La plupart de nos emprunts prennent la forme de financements à long terme grevant des immeubles précis, tels que des emprunts hypothécaires ou des financements de projet qui ne sont garantis que par ces actifs précis. Nous tentons de diversifier nos échéances de manière à ce que les exigences de financement de toute année donnée soient gérables. Le fait de limiter le recours à des actifs ou à des unités d'exploitation précis a pour but d'atténuer l'incidence du faible rendement d'un actif ou d'une unité d'exploitation sur notre capacité de financer le reste des activités.

La plupart de nos financements sont de qualité supérieure, ce qui a pour but de nous permettre d'assurer le maintien des niveaux d'endettement liés à un actif ou à un secteur particulier tout au long d'un cycle économique ainsi que de limiter les clauses restrictives et autres exigences de rendement, ce qui réduit le risque lié aux exigences de paiement anticipé ou aux restrictions de la distribution d'espèces provenant des actifs financés. En outre, notre capacité de financement de notre société mère, de nos unités d'exploitation ou de nos actifs, par des moyens privés ou publics, a pour but de réduire notre dépendance à un secteur particulier des marchés financiers ou au rendement d'une unité en particulier.

Nous maintenons des liquidités suffisantes au niveau de la Société et dans nos principales plateformes d'exploitation afin de nous permettre de saisir rapidement les occasions de placement intéressantes et de faire face aux éventualités lorsqu'elles surviennent. Nos principales sources de liquidités, que nous désignons comme nos liquidités de base, se composent de notre trésorerie et de nos actifs financiers, déduction faite des dépôts et autres passifs connexes, ainsi que de nos facilités de crédit engagées inutilisées.

Historiquement, nous avons généré, sur une base continue, des liquidités substantielles dans le cadre de nos activités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation, de même qu'à la rotation des actifs assortis d'un horizon de placement plus rapproché et à la monétisation périodique de nos actifs dont l'échéance est plus éloignée au moyen de cessions et de refinancements. Par conséquent, nous croyons disposer des liquidités nécessaires pour gérer à la fois nos engagements financiers et tirer profit des occasions de placement attrayantes.

## **Capacités d'exploitation**

Nous croyons que nous avons les compétences nécessaires pour réaliser notre stratégie d'affaires et atteindre nos cibles de rendement. À cette fin, nous visons l'excellence et la qualité dans chacune de nos principales plateformes d'exploitation, car nous croyons que cette approche produira de solides rendements à long terme.

Nous nous attachons à exercer nos activités à titre d'investisseur orienté vers la valeur et nous suivons une approche de placement rigoureuse. Notre équipe de gestion possède de grandes compétences en matière d'analyse de placements, de fusions et d'acquisitions, de dessaisissements et de financement d'entreprise, qui nous permettent d'acquérir des actifs de valeur, de les financer efficacement et, ultimement, de réaliser la valeur créée pendant que nous les détenons.

Nos plateformes d'exploitation et notre très vaste expérience en matière de gestion de ces actifs nous distinguent des concurrents qui ont un horizon de placement à plus court terme et qui concentrent plutôt leurs activités dans le domaine de la spéculation financière. Ces plateformes d'exploitation ont été établies sur bon nombre d'années et sont pleinement intégrées à notre organisation. Leur mise sur pied a exigé un investissement considérable dans la constitution des équipes de gestion et des ressources nécessaires. Toutefois, nous croyons que ces plateformes nous permettent d'optimiser les rendements en espèces et la valeur des actifs que nous gérons.

Nous avons établi des relations solides avec un certain nombre d'investisseurs institutionnels de premier plan et nous croyons être en bonne position pour continuer d'élargir nos activités de gestion de capitaux rapportant des honoraires, pour des tiers. Nous investissons dans nos capacités de distribution dans le but d'encourager les clients existants et potentiels à engager des capitaux pour réaliser nos stratégies de placement. En ce sens, nous multiplions sans arrêt les ressources que nous affectons à ces activités et nos efforts continuent d'être soutenus par un rendement favorable des activités de placement.

La diversité de nos activités nous permet d'offrir à nos clients une vaste gamme de produits et de stratégies de placement. Nous croyons qu'il s'agit d'un atout exceptionnel pour les investisseurs qui disposent d'importants capitaux à placer. De plus, notre engagement en matière de transparence et de conduite éthique des activités ainsi que notre position sur le marché à titre de société ouverte dotée de capitaux permanents élevés, cotée sur les principales Bourses nord-américaines et européennes, nous permettent de nous établir comme un partenaire à long terme intéressant pour nos clients.

Enfin, notre engagement à investir d'importants capitaux de concert avec nos investisseurs fait en sorte que nos intérêts correspondent à ceux de nos partenaires de placement et nous distingue également de bon nombre de nos concurrents. Par conséquent, notre stratégie consiste entre autres à maintenir des ressources financières excédentaires considérables. Ces capitaux soutiennent également notre capacité à nous engager dans des occasions de placement pour notre propre compte au besoin ou en prévision de futures syndications.

## **Gestion du risque**

La gestion des risques fait partie intégrante des activités de Brookfield et notre approche à cet égard est rigoureuse et ciblée.

L'évaluation et la gestion des risques incombent à notre équipe de direction. Compte tenu de la nature de nos activités, qui sont diversifiées et décentralisées, nous cherchons à nous assurer que les risques sont gérés le plus près possible de leur source et par des équipes de direction qui possèdent des compétences et une expertise pointues en matière de risques.

Par conséquent, les risques spécifiques liés aux activités sont en général gérés au niveau de nos plateformes d'exploitation, puisque ceux-ci varient en fonction des caractéristiques propres aux activités et à l'exploitation. La manière précise de répondre aux risques et de les atténuer, et les méthodes utilisées à ces fins, peuvent varier en fonction, entre autres choses, de la nature des risques et des actifs et des activités auxquels ils se rapportent, de l'emplacement géographique des actifs, des contextes économique, politique et réglementaire, et de l'évaluation par Brookfield des avantages à tirer de l'utilisation de telles stratégies d'atténuation.

Simultanément, nous utilisons une approche coordonnée au sein de notre groupe et de nos plateformes d'exploitation en ce qui a trait aux risques dont l'incidence dans toute l'organisation pourrait être généralisée et corrélée, tels que le risque de change et le risque de taux d'intérêt, approche qui nous permet de mobiliser des connaissances spécialisées aux fins de la gestion de ces risques. De la même manière, nous coordonnons la gestion des risques liés à la stratégie, à la réputation et de conformité à la réglementation afin de nous assurer de porter une attention soutenue à nos objectifs organisationnels.

La responsabilité ultime de la fonction de gestion des risques incombe au chef des finances de la Société. Ce dernier s'acquitte de cette responsabilité avec l'aide du groupe de Gestion des risques, lequel collabore avec différents groupes opérationnels et fonctionnels au sein de Brookfield afin de coordonner le programme de gestion des risques et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques appropriées pour la Société.

Ces efforts mettent à profit le travail effectué par les comités de gestion formés afin de réunir l'expertise nécessaire pour assurer la gestion et la surveillance des principales sources de risques. Figurent au nombre de ces comités :

- le comité directeur en matière de gestion des risques, qui soutient le programme global de gestion des risques et coordonne l'évaluation et l'atténuation des risques à l'échelle de l'entreprise;
- les comités de placement qui surveillent le processus et supervisent le rendement continu des placements;
- le comité sur les conflits, qui veille à résoudre les situations de conflits potentiels dans le cadre du processus de placement et d'autres transactions d'affaires;
- le comité de surveillance du risque financier, qui passe en revue et surveille les risques financiers;
- le comité directeur en matière de sécurité, qui se concentre sur les questions touchant la santé, la sécurité et l'environnement;
- le comité sur l'information à fournir, qui surveille la présentation de l'information non financière.

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») assure la surveillance de la gouvernance à l'égard de la gestion des risques en mettant l'accent sur les risques qui sont les plus importants pour la Société; pour ce faire, il s'appuie sur les méthodes utilisées par la direction en matière d'évaluation des risques et de surveillance.

### **Effectif**

Au 31 décembre 2014, notre effectif à l'échelle mondiale se chiffrait à environ 30 000 personnes.

## CODE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

Notre code de déontologie des affaires (le « code ») établit la conduite attendue de nos administrateurs, dirigeants et salariés, ainsi que celle des filiales et des sociétés liées contrôlées de la Société, en matière d'honnêteté, d'intégrité et de conformité à toutes les exigences juridiques et réglementaires. Le 12 février 2015, le conseil a approuvé le code, dont on peut se procurer des exemplaires sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur l'Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval System (« EDGAR ») à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar), ainsi que sur notre site Web, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), sous The Company/Conduct Guidelines.

## CONTEXTE COMMERCIAL ET RISQUES

Nos activités continuent de faire face à certains risques microéconomiques et macroéconomiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et la valeur de nos capitaux propres. Pour obtenir de l'information sur les facteurs de risque liés à Brookfield et à ses activités, se reporter à la rubrique « Contexte commercial et risques », aux pages 66 à 78 de nos états financiers consolidés et de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquelles pages sont intégrées par renvoi dans cette notice annuelle et sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Chez Brookfield, généralement, nous investissons comme si nous avions l'intention de détenir l'actif à vie. Cette vision à long terme oriente notre stratégie de placement et consolide notre engagement à l'égard de la responsabilité sociale de l'entreprise. Nous avons toujours été d'avis que la création de valeur pour les actionnaires et le développement durable sont des objectifs complémentaires. Nous savons que le succès futur de Brookfield dépend de la santé à long terme des collectivités où nous faisons des affaires et de l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités. Par conséquent, le conseil, la direction de la Société et nos employés visent l'excellence en matière de durabilité de l'environnement, de leadership au sein de la collectivité et de sécurité en milieu de travail dans tous les aspects de notre exploitation.

Notre approche en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise est un processus continu constamment examiné et amélioré. Dans l'ensemble de nos activités, nous avons comme objectif de respecter les lois et les normes du travail en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités et de surpasser leurs exigences, en offrant aux employés des salaires concurrentiels et des milieux de travail sécuritaires et en appliquant des pratiques d'embauche adaptées en fonction de l'âge et non discriminatoires. À mesure que nous poursuivons notre croissance et que nous sommes de plus en plus présents à l'échelle mondiale, un nombre accru d'occasions de solidifier notre engagement à bâtir un monde meilleur se présentent à nous. Chez Brookfield, nos activités liées à la responsabilité sociale sont généralement axées sur deux thèmes :

- la croissance durable
- l'engagement communautaire

### **Croissance durable**

Brookfield compte plus de 100 ans d'expérience à titre d'exploitant d'actifs réels dans les immeubles, l'énergie renouvelable, les infrastructures et le capital-investissement et a acquis un savoir-faire dans l'investissement durable. L'ensemble de notre portefeuille d'actifs non courants de grande qualité reflète notre engagement à réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Nous concentrons également nos efforts sur la conservation des eaux, le recyclage, la préservation de la faune et de la flore, la lutte contre l'érosion et le reboisement. Nous avons adopté de façon uniforme les meilleures pratiques en matière de durabilité, élaborées dans une région donnée, à l'ensemble de nos activités. Nous participons à des recherches et à des études qui permettent d'effectuer l'analyse comparative à l'échelle mondiale de nos initiatives de durabilité.

### *Immeubles*

Dans le cadre de nos activités mondiales liées aux immeubles, nous fournissons des solutions environnementales responsables et des stratégies d'économie d'énergie à nos locataires et à nos communautés. Nous y parvenons en utilisant une approche fondée sur trois principes qui guident nos mesures de durabilité :

- Aménager, exploiter et rénover les immeubles pour réduire les émissions de carbone et atteindre une efficacité énergétique maximale et la satisfaction des occupants.

- Intégrer des stratégies environnementales novatrices en vue d'obtenir le meilleur rendement durable du secteur dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement ainsi que de la réhabilitation thermique et de la révision de la conception des immeubles existants.
- Appuyer les initiatives de l'industrie qui favorisent l'efficacité énergétique et les activités écoefficaces d'immeubles et s'efforcer d'atteindre la norme de certification la plus élevée en matière d'environnement.

Le développement durable est une priorité pour nos clients, au sein de notre portefeuille immobilier de 117 G\$, et nous cherchons à dépasser leurs attentes en améliorant constamment nos immeubles. Le lancement d'un programme de certification en efficacité énergétique à l'intention des locataires et des employés, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut canadien de formation de l'énergie, compte parmi les innovations réalisées au cours de l'année. Les diplômés de ce cours de cinq semaines mettent en œuvre des stratégies de conservation de l'énergie innovatrices au sein de notre portefeuille immobilier.

En Amérique du Nord, la norme d'excellence en environnement est la certification Leadership in Energy & Environmental Design, ou LEED. Nous avons reçu cette certification pour 11 immeubles au cours de l'exercice, ce qui a porté à 49 le nombre d'immeubles de Brookfield maintenant certifiés LEED. Nous nous sommes engagés à construire tous les futurs immeubles de bureaux aménagés de manière à ce qu'ils reçoivent au minimum la certification LEED Or ou son équivalent local. De plus, en 2014, tous les immeubles canadiens de Brookfield ont obtenu la certification BOMA (Building Owners and Managers Association) 360, laquelle certifie la conformité aux normes d'exploitation environnementales les plus strictes. De plus, nos immeubles satisfont aux normes environnementales reconnues en Australie, en Amérique du Sud et en Europe, ou les dépassent.

Dans nos immeubles, Brookfield travaille avec les locataires pour les sensibiliser davantage à la durabilité et pour qu'ils incorporent les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement. Nos employés prennent part à des programmes de formation continue centrés sur les dernières initiatives de développement durable et bon nombre d'entre eux ont reçu des certifications de gestion d'immeubles durables. Ce savoir a permis à Brookfield de lancer des programmes liés aux immeubles qui incluent le transport écoénergétique, comme le covoiturage et le vélo, et des portails des données relatives à la consommation d'énergie des locataires, qui permettent à nos clients de mieux comprendre et contrôler leur consommation d'électricité. Nous avons lancé des programmes de réduction de la consommation d'eau dans nos immeubles de bureaux, ce qui s'est traduit par une baisse de 15 % de la consommation d'eau dans notre portefeuille canadien au cours des cinq dernières années.

Notre influence s'étend au-delà des actifs que nous détenons directement. Brookfield offre des services immobiliers aux immeubles de bureaux, aux immeubles industriels et aux immeubles résidentiels. L'année précédente, notre entreprise de services aux immeubles en copropriété, qui gère 67 000 unités, a lancé des programmes visant la réduction de la consommation d'énergie et a permis aux clients d'économiser environ 1 M\$ par année.

#### *Énergie renouvelable*

Avec environ 204 centrales hydroélectriques et 30 parcs éoliens sur trois continents, Brookfield est l'un des plus importants fournisseurs d'énergie renouvelable au monde. En 2014, nous avons effectué notre premier investissement lié à la biomasse en acceptant d'acquérir une installation au Brésil qui produit de l'électricité à partir des résidus provenant du broyage de la canne à sucre. Dans une année moyenne, notre portefeuille d'énergie renouvelable de 20 G\$ fournit assez d'électricité propre pour approvisionner environ trois millions de foyers, ce qui compense pour la production d'électricité qui pourrait autrement accroître les émissions de gaz à effet de serre. La capacité de nos actifs hydroélectriques de produire de l'énergie au cours des périodes de pointe et de conserver l'eau hors des périodes de pointe répond à un important besoin social, car nous sommes ainsi en mesure de fournir de l'énergie verte lorsque la demande est à son niveau le plus élevé.

Les activités liées à l'énergie renouvelable de Brookfield respectent ou dépassent les normes de durabilité, qui sont établies par des groupes du secteur, tels que le Low Impact Hydropower Institute des États-Unis et l'Association canadienne de l'électricité.

#### *Infrastructures*

Notre portefeuille d'infrastructures de 25 G\$ comprend 3,8 millions d'acres de terres d'exploitation forestière sous gestion et 580 000 acres de terres agricoles en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Ces arbres et ces cultures neutralisent les émissions de gaz à effet de serre en stockant le dioxyde de carbone et constituent une ressource véritablement renouvelable. Dans la gestion de nos actifs liés au bois d'œuvre et à l'agriculture, nous employons des pratiques de récolte durables et appliquons nos propres normes et règlements internes fixés par les lois gouvernementales dans trois pays. Nos activités liées au bois d'œuvre satisfont aux exigences définies dans le cadre de la U.S. Sustainable Forestry Initiative® (norme SFI 2010-2014), ou les dépassent. Au Brésil, grâce à nos compétences en matière de gestion des forêts, Brookfield s'est vue confier la responsabilité de la préservation de la réserve biologique Tamboré, près de São Paulo, une des plus importantes zones urbaines de conservation du pays.

#### **Engagement communautaire**

Nous encourageons et soutenons une culture de philanthropie et de bénévolat parmi nos employés partout dans le monde. Brookfield et ses gens contribuent à leurs communautés. Cet engagement est démontré au quotidien par nos activités de soutien à des organismes de charité et par des contributions exceptionnelles lorsque des besoins ponctuels se font sentir.

Nous encourageons tous nos employés à participer aux activités communautaires et aux collectes de fonds, et nos hauts dirigeants font partie de conseils d'administration ou sont chargés de la direction de campagnes de financement d'importants organismes de charité et institutions publiques, comme des hôpitaux et des universités. Notre Brookfield Partners Foundation soutient des initiatives liées aux soins de santé, à l'éducation et à la culture. Dans bien des cas, la Société fait un don équivalant aux dons de bienfaisance faits par ses employés.

Parmi les initiatives remarquables réalisées en 2014, un groupe de nos employés européens se sont rendus en Afrique du Sud pour participer à un projet de trois semaines visant à construire une « Maison de l'Espoir » destinée aux enfants orphelins du VIH/SIDA. Au Brésil, Brookfield a conclu un partenariat avec le gouvernement et des banques de la région dans le cadre du « Pineapple Project » qui a fourni des terres et de la formation à des fermiers participant à un système de location subventionné. Grâce à cette initiative, 72 familles de régions rurales ont fondé des exploitations fruitières, munies des outils et des compétences nécessaires pour faire une différence durable dans leurs collectivités. Au Canada, Brookfield Partners Foundation a créé l'Institute for Innovation and Entrepreneurship dans l'école de commerce d'une université de premier plan.

Arts Brookfield, notre programme d'arts et d'événements, existe depuis plus de 25 ans et a célébré cet anniversaire en mettant sur pied un programme, qui s'est étalé sur une année, intitulé « Arts Set Free ». Ce programme a permis à des artistes émergents, établis et amateurs de soumettre des œuvres originales de tous genres, styles et moyens d'expression en vue de les présenter dans les immeubles de Brookfield partout dans le monde. L'an dernier, Americans for the Arts, un groupe d'artistes indépendant, a nommé Brookfield comme l'un des dix meilleurs partenaires d'affaires qui appuie les arts. Brookfield a organisé et présenté plus de 400 événements en 2014, notamment des concerts, des expositions et des installations d'art public. Ces événements ont lieu dans les espaces publics des principaux immeubles d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie et d'Europe, et sont offerts gratuitement.

### **Un engagement continu**

Nous sommes fiers de notre bilan au chapitre de la responsabilité sociale de l'entreprise, mais nous sommes conscients que nous pouvons toujours en faire davantage. C'est pourquoi nous nous efforcerons d'améliorer notre approche en matière de croissance durable et d'engagement communautaire dans l'avenir. Nous sommes enthousiastes à l'idée de vous communiquer notre performance dans les prochaines années.

## **GOVERNANCE D'ENTREPRISE**

Au nom de tous les actionnaires, le conseil et la direction de la Société sont résolus à faire preuve d'excellence en matière de gouvernance d'entreprise à tous les niveaux de l'organisation. Nous sommes d'avis que les administrateurs de la Société ont les bons outils pour représenter les intérêts de la Société et de ses actionnaires, grâce à un président indépendant qui dirige un conseil doté de perspectives diverses, d'une expérience d'affaires mondiale et d'aptitudes de gouvernance éprouvées. Nous nous efforçons continuellement de nous assurer que nous possédons de saines pratiques en matière de gouvernance afin de maintenir la confiance des investisseurs. Nous revoyons régulièrement notre approche de gouvernance en tenant compte de l'évolution des lois, des lignes directrices et des pratiques exemplaires. Le conseil estime que nos politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise, de même que les informations que nous fournissons à ce sujet, sont appropriées, efficaces et conformes aux lignes directrices posées par les autorités de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, ainsi que par la NYSE et la TSX.

Le conseil est d'avis que la communication avec les actionnaires est un élément essentiel à une bonne gouvernance et il encourage tous les actionnaires à exprimer leur opinion, y compris par une résolution consultative des actionnaires sur la rémunération de la direction, qui est chaque année soumise au vote des détenteurs d'actions de catégorie A. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire par l'entremise du secrétaire général de la Société.

La Société décrit son engagement envers la bonne gouvernance dans l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise (l'« énoncé »), qui est publié chaque année dans la circulaire d'information de la direction de la Société (la « circulaire ») et envoyé par courrier aux actionnaires qui en font la demande. Cet énoncé est aussi disponible sur notre site Web, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique « *About Brookfield/Corporate Governance* ».

Sont également publiés sur notre site Web les documents suivants qui définissent notre approche de gouvernance : le mandat du conseil; la charte des responsabilités des administrateurs; les chartes des quatre comités permanents du conseil (le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération, et le comité de gestion des risques); les descriptions des postes du conseil; le code, de même que la politique en matière de présentation de l'information.

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Administrateurs de la Société

Les administrateurs de la Société sont élus tous les ans et exercent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. À la date de la présente notice annuelle, le conseil se compose de 16 administrateurs présentés ci-après. Certains renseignements importants concernant chacun des administrateurs actuels sont présentés. Chaque administrateur a été nommé pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 6 mai 2015, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

### Administrateurs

<i>Nom, municipalité de résidence</i>	<i>Administrateur depuis</i>	<i>Fonction principale</i>
JEFFREY M. BLIDNER Toronto (Ontario) Canada	2013	Associé directeur principal, Brookfield Asset Management Inc.
JACK L. COCKWELL Toronto (Ontario) Canada	1979	Président du conseil du groupe, Brookfield Asset Management Inc.
MARCEL R. COUTU <sup>1, 2, 4</sup> Calgary (Alberta) Canada	2006	Ancien président et chef de la direction, Canadian Oil Sands Limited
J. BRUCE FLATT Toronto (Ontario) Canada	2001	Chef de la direction, Brookfield Asset Management Inc.
ROBERT J. HARDING Toronto (Ontario) Canada	1992	Ancien président du conseil, Brookfield Asset Management Inc.
MAUREEN KEMPSTON DARKES <sup>1, 5</sup> Toronto (Ontario) Canada et Lauderdale-by-the-Sea, Floride, États-Unis	2008	Administratrice de société et ancienne présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient, General Motors Corporation
DAVID W. KERR <sup>5</sup> Toronto (Ontario) Canada	1987	Président du conseil, Halmont Properties Corp., une société immobilière
LANCE LIEBMAN <sup>1, 3, 4</sup> New York, New York, États-Unis	2005	William S. Beinecke Professor of Law, Columbia Law School
PHILIP B. LIND <sup>1, 2</sup> Toronto (Ontario) Canada	1994	Cofondateur et administrateur, Rogers Communications Inc., une société de communications diversifiée
L'HON. FRANK J. MCKENNA <sup>1, 3</sup> Toronto (Ontario) et Cap-Pele (Nouveau-Brunswick) Canada	2006	Président, Brookfield Asset Management Inc. et vice-président du conseil, Groupe financier Banque TD, une institution financière
YOUSSEF A. NASR <sup>1, 5</sup> Beyrouth, Liban	2010	Administrateur de société, ancien président du conseil et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd. et ancien président de Banque HSBC Brésil
LORD O'DONNELL Londres, Royaume-Uni	2013	Président de Frontier Economics et conseiller stratégique, un groupe-conseil en microéconomie et Groupe financier Banque TD, une institution financière
JAMES A. PATTISON <sup>1, 4</sup> Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	2006	Chef de la direction, The Jim Pattison Group, une société diversifiée axée sur les consommateurs
SEEK NGEE HUAT <sup>1, 5</sup> Singapour	2012	Ancien président du conseil du Latin American Business Group, Government of Singapore Investment Corporation
DIANA L. TAYLOR <sup>1, 3</sup> New York, New York, États-Unis	2012	Vice-présidente du conseil, Solera Capital LLC, une société d'investissement de capitaux privés du marché intermédiaire
GEORGE S. TAYLOR <sup>1, 2</sup> St. Marys (Ontario) Canada	1994	Administrateur de sociétés

1. Administrateur indépendant

2. Membre du comité d'audit

3. Membre du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

4. Membre du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

5. Membre du comité de gestion des risques

Tous les administrateurs occupent les fonctions qui leur sont attribuées dans le tableau ci-dessus depuis les cinq dernières années, à l'exception de Marcel R. Coutu, qui était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited de 2001 à 2013, de Lord O'Donnell, qui était Secrétaire du Cabinet et chef de la Fonction publique du Royaume-Uni entre 2005 et 2011, ainsi que de Seek Ngee Huat, qui était président de GIC Real Estate Pte Ltd. de 1996 à 2011.

M<sup>me</sup> Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente de General Motors Corporation, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi de la faillite, en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009. M. Kerr était un administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont, de leur propre gré, demandé et obtenu une ordonnance de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en octobre 2009. M. Liebman était un administrateur de Tarragon Realty Corp. lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi de la faillite, en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en janvier 2009. MM. Cockwell et Harding étaient des administrateurs de Fraser Papers Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a, de son propre gré, demandé et obtenu une ordonnance de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en juin 2009. Le 10 février 2011, un tribunal de l'Ontario a sanctionné un plan de compromis et d'arrangement modifié, en vertu de cette loi. Ce plan prévoit notamment la vente de la quasi-totalité des immeubles restants de Fraser, et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.

### Dirigeants et hauts dirigeants de la Société

Les noms des dirigeants et hauts dirigeants de la Société, leur lieu de résidence, leurs fonctions actuelles et leur date de nomination figurent ci-dessous :

#### *Dirigeants et hauts dirigeants de la Société*

<i>Nom</i>	<i>Résidence</i>	<i>Fonction actuelle</i>	<i>Date de nomination</i>
JEFFREY M. BLIDNER <sup>a)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2003
J. BRUCE FLATT <sup>a)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal et chef de la direction	2002
BRIAN D. LAWSON <sup>a)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal et chef des finances	2002
GEORGE E. MYHAL <sup>a), b)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2003
SAMUEL J.B. POLLOCK <sup>a)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Associé directeur principal	2003
A.J. SILBER <sup>c)</sup>	Toronto (Ontario), Canada	Vice-président, Contentieux et secrétaire général	2012

a) *Haut dirigeant*

b) *Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, M. Myhal a démissionné de la Société pour devenir le président et chef de la direction de Partners Value Fund Inc., principal détenteur des actions de catégorie A de la Société.*

c) *Dirigeant*

Tous les dirigeants et hauts dirigeants de la Société occupent les fonctions qui leur sont attribuées dans le tableau ci-dessus depuis les cinq dernières années, à l'exception de M. Silber, qui était associé dans un cabinet d'avocats canadien avant sa nomination en 2012.

M. Lawson a occupé le poste d'administrateur d'American Resource Corporation Limited (« ARCL ») jusqu'en avril 2005. Durant cette période, ARCL a omis de déposer des états financiers dans les délais prévus et par conséquent, ARCL, ainsi que ses administrateurs et membres de la direction ont été assujettis à des ordonnances d'interdiction d'opérations concernant la direction, lesquelles ordonnances ont été imposées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et d'autres autorités réglementaires provinciales en matière de valeurs mobilières. ARCL a apporté des corrections à ces manquements relatifs aux dépôts qui ont entraîné les ordonnances d'interdiction d'opérations concernant la direction, et les autorités réglementaires provinciales pertinentes en matière de valeurs mobilières ont annulé ces ordonnances en juin 2008.

M. Pollock était un administrateur de Fraser jusqu'en février 2011. Fraser a, de son propre gré, demandé et obtenu une ordonnance en matière de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en juin 2009. Le 10 février 2011, un tribunal de l'Ontario a sanctionné un plan de compromis et d'arrangement modifié, en vertu de cette loi. Ce plan prévoit notamment la vente de la quasi-totalité des immeubles restants de Fraser, et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.

### Participation en actions de Brookfield des administrateurs et des hauts dirigeants

En date du 24 mars 2015, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, possédaient en propriété véritable ou contrôlaient, directement ou indirectement, environ 25,6 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 4,1 % des actions émises et en circulation de la Société pour cette catégorie. Ces participations ne comprennent pas les participations proportionnelles des administrateurs et des hauts dirigeants liés de la Société détenues par l'entremise de Partners Limited et de Partners Value Fund Inc., lesquelles totalisaient environ 33,7 millions d'actions, soit approximativement

5,0 % des actions de catégorie A émises et en circulation de la Société à cette même date. Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants de la Société ne possède directement des actions de catégorie B de la Société. En date du 24 mars 2015, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, possédaient en propriété véritable ou contrôlaient ou supervisaient, directement ou indirectement, environ 1 028 461 parts de Brookfield Infrastructure Partners, 1 866 680 parts de Brookfield Property Partners et 126 000 parts de Brookfield Renewable Partners, ce qui représente moins de 1 % des titres émis et en circulation de chacune de ces catégories, respectivement.

## MARCHÉ POUR LES TITRES

Les titres cotés en Bourse de la Société qui sont actuellement émis et en circulation à la date de la présente notice annuelle sont inscrits sur les Bourses suivantes sous les symboles indiqués ci-dessous :

Titre	Symbole	Bourse
Actions de catégorie A	BAM	New York
	BAM.A	Toronto
	BAMA	NYSE Euronext
Actions privilégiées de catégorie A		
Série 2	BAM.PR.B	Toronto
Série 4	BAM.PR.C	Toronto
Série 8	BAM.PR.E	Toronto
Série 9	BAM.PR.G	Toronto
Série 13	BAM.PR.K	Toronto
Série 14	BAM.PR.L	Toronto
Série 17	BAM.PR.M	Toronto
Série 18	BAM.PR.N	Toronto
Série 24	BAM.PR.R	Toronto
Série 26	BAM.PR.T	Toronto
Série 28	BAM.PR.X	Toronto
Série 30	BAM.PR.Z	Toronto
Série 32	BAM.PF.A	Toronto
Série 34	BAM.PF.B	Toronto
Série 36	BAM.PF.C	Toronto
Série 37	BAM.PF.D	Toronto
Série 38 <sup>a)</sup>	BAM.PF.E	Toronto
Série 40 <sup>b)</sup>	BAM.PF.F	Toronto
Série 42 <sup>c)</sup>	BAM.PF.G	Toronto

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 38, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 13 mars 2014.

b) Les actions privilégiées de catégorie A, série 40, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 5 juin 2014.

c) Les actions privilégiées de catégorie A, série 42, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 8 octobre 2014.

L'annexe A jointe à la présente notice annuelle contient des renseignements concernant le cours boursier et le volume de chacun des titres ci-dessus et des actions privilégiées de catégorie A, série 12 et série 22, de la Société, qui ont été rachetées le 6 avril 2014, et le 30 septembre 2014, respectivement, pour chaque mois de l'année civile terminée le 31 décembre 2014.

## NOTATIONS ET LIQUIDITÉS

Le tableau qui suit présente les notations des titres de la Société en date de la présente notice annuelle.

Titres de la Société	DBRS		Standard & Poor's		Moody's		Fitch	
	Notation	Perspective	Notation	Perspective	Notation	Perspective	Notation	Perspective
Papier commercial	R-1 (faible)	Stable	A-2 <sup>1</sup>	Stable	P-2	Stable	Non noté	Non noté
Billets et débiteures de premier rang	A (faible)	Stable	A-	Stable	Baa2	Stable	BBB-	Stable
Actions privilégiées	Pfd-2 (faible)	Stable	BBB <sup>2</sup>	Stable	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté

Les notations sont importantes, car elles influent sur les coûts d'emprunt de la Société et sur sa capacité à réunir des capitaux. Une révision à la baisse des notations pourrait possiblement avoir des répercussions défavorables et réduire l'accès de la Société aux marchés financiers et accroître ses coûts d'emprunt. En vertu des modalités de nos divers accords de crédit et de nos autres documents de financement, nous sommes tenus de respecter un certain nombre de clauses restrictives financières habituelles et autres clauses restrictives; nous devons notamment maintenir des ratios de couverture du service de la dette et de levier financier, des couvertures d'assurance et, dans certaines circonstances, les notes attribuées. Ces clauses restrictives pourraient restreindre notre souplesse d'exploitation, et leur non-respect pourrait entraîner des cas de défaut aux termes des instruments qui régissent les emprunts applicables, même si nous nous sommes acquittés de nos obligations de paiement.

Les notations visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Chaque titre d'emprunt et titre privilégié de la Société est noté par DBRS Limited (« DBRS ») et par Standard & Poor's Ratings Services, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P »), son papier commercial, ses billets et débiteures de premier rang sont notés par Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's ») et ses billets et débiteures de premier rang sont notés par Fitch Ratings, Inc. (« Fitch »).

La Société a versé les honoraires liés à la notation habituels à DBRS, à S&P, à Moody's et à Fitch relativement à une partie ou à l'ensemble des notations mentionnées ci-dessus. De plus, la Société a déjà fait les versements habituels en ce qui concerne d'autres services fournis à la Société par DBRS, S&P, Moody's et Fitch au cours des deux dernières années.

Les notations mentionnées aux présentes pour les créances ou les titres privilégiés de la Société ne sont pas des recommandations relatives à l'achat, à la détention ou à la vente de ces créances et titres privilégiés ni ne constituent un avis sur le caractère approprié de leurs cours respectifs ou sur la pertinence d'un placement pour un investisseur en particulier. Rien ne garantit que ces notations demeureront en vigueur pour une période donnée ni qu'elles ne seront pas révisées ou retirées totalement dans l'avenir par DBRS, S&P, Moody's ou Fitch, ou par les quatre agences, si, à leur seule discrétion, elles déterminent que les circonstances le justifient.

Les notations de nos filiales cotées en Bourse sont présentées dans les publications d'informations respectives de chacune de ces filiales, qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

Le texte qui suit est une brève description de la notation de chaque agence de notation.

### DBRS

DBRS a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. Les notations de DBRS sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang des créances.

L'échelle de notation des titres de créance à court terme de DBRS vise à fournir une indication du risque que l'émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. Les catégories de notations R-1 et R-2 contiennent également des sous-catégories « (élevé) », « (moyen) » et « (bas) ». L'absence d'une désignation « (élevé) » ou « (bas) » indique que la notation se situe au milieu de la catégorie. La notation R-1 (bas) attribuée au papier commercial de la Société indique une bonne cote de crédit et suggère que la capacité de paiement de la Société en ce qui a trait à ses obligations financières à court terme lorsqu'elles viennent à échéance est élevée. La solidité financière globale n'est pas aussi favorable que dans les catégories de notation plus élevées, et pourrait être vulnérable à des événements futurs, mais les facteurs négatifs admissibles sont jugés gérables.

L'échelle de notation à long terme de DBRS vise à fournir une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières. Toutes les catégories de notation autres que AAA et D contiennent des sous-catégories « (élevé) » et

1. *Le papier commercial de la Société a obtenu la notation A-1 (bas) en fonction de l'échelle nationale canadienne de S&P, ce qui correspond à une notation de A-2 sur l'échelle mondiale de S&P.*
2. *Les actions privilégiées de la Société ont obtenu la notation P-2 en fonction de l'échelle nationale canadienne de S&P, ce qui correspond à une notation de BBB sur l'échelle mondiale de S&P.*

« (bas) ». La notation A (bas) attribuée aux obligations à long terme de la Société indique que leur qualité de crédit est bonne. La capacité de paiement des obligations financières est importante et pourrait être vulnérable à des événements futurs, mais les facteurs négatifs admissibles sont jugés gérables.

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS est utilisée sur le marché boursier canadien et vise à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas de toutes ses obligations dans les délais requis, tant au chapitre du versement de dividendes que du remboursement du capital. Chaque catégorie de notation est assortie d'une sous-catégorie « (haut) » ou « (bas) ». La notation Pfd-2 (bas) attribuée aux actions privilégiées de la Société indique que les actions privilégiées ont une qualité de crédit satisfaisante.

Les tendances en ce qui a trait à la notation fournissent une indication de l'opinion de DBRS relativement aux perspectives liées à la notation en question. La tendance « stable » indique que la notation est moins susceptible de changer comparativement à une notation assortie d'une tendance positive ou négative.

## **S&P**

S&P a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. S&P évalue le papier commercial, le crédit à long terme et les actions privilégiées au moyen des notations « A-1 », « AAA » et « P-1 », respectivement, qui représentent les notations les plus élevées, à la notation « C », qui représente la notation la plus faible, « D » représentant les émissions en défaut de paiement. Afin d'établir un classement relatif au sein de ces catégories de notation, S&P peut les modifier par l'ajout d'un plus « (+) » ou d'un moins « (-) ».

S&P peut modifier davantage ses notations en précisant la stabilité et la tendance future d'une note attribuée au moyen des termes « stable », « favorable », « défavorable » et « en développement ». Les perspectives accompagnant une notation évaluent la direction potentielle d'une notation de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de notation ou d'une intervention future.

S&P attribue également des notations de crédit en fonction d'une échelle nationale qui fournissent un avis quant à la solvabilité d'un débiteur ou à sa capacité globale de respecter des obligations financières spécifiques, comparativement à d'autres émetteurs et émissions dans un pays ou une région donné. L'échelle de notation nationale canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle nationale canadienne.

Les notations à court terme de S&P indiquent la solvabilité d'un débiteur à l'égard de ses obligations à court terme. La Société a un programme de papier commercial américain ainsi qu'un programme de papier commercial canadien. La notation A-2 stable, fondée sur l'échelle mondiale de S&P, est attribuée au papier commercial de la Société et indique que S&P considère que la capacité de la Société de respecter ses engagements financiers à l'égard de ces obligations est satisfaisante. Une notation attribuée au papier commercial canadien constitue une indication prospective de la capacité d'un débiteur de respecter les engagements financiers liés à un programme de papier commercial spécifique relativement au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières. S&P a attribué au papier commercial de la Société la notation A-1 (bas) selon l'échelle nationale canadienne à l'égard du papier commercial, soit l'équivalent d'une notation A-2 sur l'échelle mondiale S&P.

Les notations de crédit attribuées par S&P à une émission de titres à long terme sont fondées sur l'analyse des éléments suivants : la probabilité que les paiements seront effectués (la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers relativement à une obligation conformément aux modalités de celle-ci); la nature et les dispositions de l'obligation; la protection offerte par l'obligation et le rang relatif de celle-ci en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers. La notation A- stable attribuée à la dette de premier rang non garantie de la Société indique que la Société présente une solide capacité de respecter ses engagements financiers, mais est toutefois plus vulnérable aux effets défavorables, résultant de changements de circonstances ou liés à la conjoncture économique que des débiteurs figurant dans les catégories de notation supérieures.

Une notation attribuée par S&P aux actions privilégiées sur l'échelle nationale canadienne constitue une indication prospective de la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation spécifique relative à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, relativement aux actions privilégiées émises par d'autres débiteurs sur le marché canadien. S&P a attribué aux actions privilégiées de la Société une notation de P-2 stable sur l'échelle nationale canadienne des actions privilégiées. La catégorie de notation P-2 est la deuxième en importance de huit catégories sur l'échelle canadienne des actions privilégiées. Sur l'échelle mondiale, S&P attribue aux actions privilégiées de la Société la notation BBB, qui correspond à une notation de P-2 sur l'échelle nationale canadienne pour les actions privilégiées. Selon le système de notation de S&P, les titres notés « P-2 » présentent des paramètres de protection convenables. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou un changement de circonstances sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

## **Moody's**

Moody's a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. Les notations attribuées par Moody's, en fonction de ses échelles mondiales de notation à long terme et à court terme, constitue des indications prospectives des risques de crédit relatifs liés aux obligations financières émises par une société. Moody's attribue également des perspectives à l'égard des notations, qui constituent une opinion à l'égard de la direction potentielle de la notation sur le moyen terme.

Moody's évalue les obligations à long terme et le papier commercial au moyen de notations allant de « Aaa » et de « P-1 », respectivement, qui représentent les notations les plus élevées, à « C » et « NP », respectivement, qui représentent les notations les plus faibles. Moody's attribue les indicateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie d'évaluation générique, de Aa à Caa. L'indicateur 1 indique que l'obligation se classe dans la partie supérieure de la catégorie d'évaluation générique, l'indicateur 2 désigne un rang intermédiaire et l'indicateur 3 désigne un classement dans la partie inférieure de cette catégorie d'évaluation générique.

Des notations à court terme sont attribuées par Moody's aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins et elles reflètent la possibilité de défaut à l'égard des paiements convenus par contrat. La notation P-2 stable attribuée au papier commercial de la Société indique que la Société a une forte capacité de rembourser ses obligations à court terme.

Des notations à long terme sont attribuées par Moody's aux émetteurs ou obligations qui ont une échéance initiale d'un an ou plus, et elles reflètent la possibilité de défaut à l'égard de paiements convenus par contrat et la perte financière prévue en cas de défaut. La notation Baa2 stable attribuée à la dette de premier rang non garantie de la Société indique qu'elle est de qualité intermédiaire et assujettie à un risque de crédit modéré et, à ce titre, elle peut être dotée de certaines caractéristiques spéculatives.

## **Fitch**

Fitch évalue les obligations à long terme au moyen de notations allant de « AAA », qui représente la note la plus élevée, à « C », qui représente la notation la plus faible, les notations « RD » et « D » représentant les émissions en défaut de paiement. Afin d'établir un classement relatif au sein de ces catégories de notation, Fitch peut les modifier par l'ajout d'un plus « (+) » ou d'un moins « (-) ». Fitch modifie ses notations en précisant la perspective d'une notation attribuée au moyen des termes « stable », « favorable », « en évolution » et « défavorable ». La tendance « stable » indique que la notation est moins susceptible de changer comparativement à une notation assortie d'une tendance positive ou négative. La perspective indique la direction probable que suivra une notation sur une période d'un an à deux ans. La perspective « stable » signifie que la notation est peu susceptible de changer sur une période d'un an à deux ans.

Les notations attribuées aux dettes à long terme servent à mesurer la probabilité de défaillance de l'émetteur et constituent de fait une opinion sur la vulnérabilité relative d'une entité au non-respect de ses obligations financières. La notation BBB- stable attribuée à la dette de premier rang non garantie de la Société indique que le risque de défaillance prévu est faible, que la capacité de respecter les engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que des conditions économiques ou commerciales défavorables sont vraisemblablement susceptibles de nuire à cette capacité.

## **DIVIDENDES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

### **Actions de catégorie A et de catégorie B**

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions de catégorie A et de catégorie B de la Société relèvent de la discrétion du conseil. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions de catégorie A et de catégorie B, à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Le conseil favorise une politique de versements de dividendes stables et constants, et étudie la possibilité d'augmenter les dividendes de temps à autre selon un taux fondé sur une portion du taux de croissance des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action. Des dividendes spéciaux peuvent aussi être déclarés de temps à autre pour donner suite aux mesures stratégiques de l'entreprise.

La Société s'est dotée d'un programme de réinvestissement des dividendes permettant aux porteurs inscrits d'actions de catégorie A qui sont résidents des États-Unis ou du Canada de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises.

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A résidant aux États-Unis peuvent choisir de toucher leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises, à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume (en dollars américains) des actions négociées à la NYSE, selon le cours de clôture moyen pour les cinq jours qui précèdent immédiatement la date de versement de dividendes pertinente (le « cours moyen pondéré en fonction du volume à la NYSE »).

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A résidant au Canada peuvent aussi choisir de toucher leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises, à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume à la NYSE, multiplié par un facteur d'échange calculé selon le taux de change moyen à midi présenté par la Banque du Canada pour les cinq jours qui précèdent immédiatement la date de versement de dividendes pertinente.

Notre programme de réinvestissement des dividendes permet aux actionnaires actuels de la Société, qui sont des résidents des États-Unis ou du Canada, d'augmenter leurs placements dans la Société sans déboursier de frais ni de commissions.

### **Actions privilégiées**

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions privilégiées de la Société relèvent de la discrétion du conseil. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 2, 4, 5, 7, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 37, 38, 40 et 42 de la Société, normalement à la fin des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Des dividendes sont versés chaque trimestre sur les actions privilégiées de catégorie A de série 9 de la Société, normalement au début des mois de février, de mai, d'août et de novembre. Des dividendes sont versés chaque mois sur les actions privilégiées de catégorie A de séries 8, 14 et 16 de la Société. À l'heure actuelle, les dividendes sur les actions privilégiées de la Société sont déclarés en dollars canadiens. Des renseignements additionnels sur les dividendes payables sur les actions privilégiées de la Société émises et en circulation sont présentés à l'annexe B de la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente, de façon sommaire, les dividendes versés par action pour chacun des trois exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014, pour chaque catégorie et chaque série de titres de la Société émis et en circulation au 31 décembre 2014, et dans chaque cas libellés en dollars américains.

	<i>Distribution par titre</i>		
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Par action de catégorie A et de catégorie B			
Régulier	0,63 \$	0,64 \$	0,55 \$
Distribution spéciale <sup>a)</sup>	—	1,47	—
Par action privilégiée de catégorie A <sup>b)</sup>			
Série 2	0,48	0,51	0,52
Séries 4 et 7	0,48	0,51	0,52
Série 5	0,44	0,47	0,48
Série 8	0,68	0,73	0,75
Série 9	0,86	0,92	0,95
Série 13	0,47	0,51	0,52
Série 14	1,71	1,83	1,88
Série 15	0,38	0,41	0,42
Série 16	0,68	0,73	0,75
Série 17	1,08	1,15	1,19
Série 18	1,08	1,15	1,19
Série 19	0,82	0,87	0,89
Série 20	0,82	0,87	0,89
Série 24	1,22	1,31	1,35
Série 26	1,02	1,09	1,12
Série 28	1,04	1,12	1,15
Série 30	1,09	1,17	1,20
Série 32	1,02	1,09	0,89
Série 34 <sup>c)</sup>	0,95	1,02	0,32
Série 36 <sup>d)</sup>	1,10	1,29	—
Série 37 <sup>e)</sup>	1,11	0,64	—
Série 38 <sup>f)</sup>	0,80	—	—
Série 40 <sup>g)</sup>	0,58	—	—
Série 42 <sup>h)</sup>	0,23	—	—

a) Une distribution d'une participation de 7,6 % dans Brookfield Property Partners, en fonction de la juste valeur, a été versée le 15 avril 2013.

b) Les dividendes sur ces actions privilégiées sont déclarés en dollars canadiens et ils sont libellés dans le présent tableau en dollars américains, la conversion étant faite à l'aide du taux de change moyen de Bloomberg pour 2014, qui est de 1,00 \$ CA pour 0,9057 \$ US.

c) Ces actions ont été émises le 12 septembre 2012. Les dividendes versés en 2012 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

d) Ces actions ont été émises le 27 novembre 2012. Aucun dividende n'a été payé en 2012.

e) Ces actions ont été émises le 13 juin 2013. Les dividendes versés en 2013 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

f) Ces actions ont été émises le 13 mars 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

g) Ces actions ont été émises le 5 juin 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

h) Ces actions ont été émises le 8 octobre 2014. Les dividendes versés en 2014 correspondaient à la période à compter de la date d'émission.

La Société a racheté, le 5 avril 2012, ses actions privilégiées de catégorie A, série 10. Elle a racheté ses actions privilégiées de catégorie A, série 11, le 1<sup>er</sup> octobre 2012; ses actions privilégiées de catégorie A, série 21, le 2 juillet 2013, ses actions privilégiées de catégorie A, série 12, le 6 avril 2014 et ses actions privilégiées de catégorie A, série 22, le 30 septembre 2014.

Les documents d'information émis à l'intention du public des filiales de la Société qui sont cotées en Bourse contiennent des renseignements concernant les dividendes et la politique en matière de dividendes de ces filiales et ces notices sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le sommaire suivant donne un aperçu des composantes du capital social de la Société. L'annexe B jointe à la présente notice annuelle contient des renseignements sommaires supplémentaires concernant les modalités se rattachant à chaque catégorie de titres autorisés par la Société. Les lecteurs devraient aussi prendre connaissance des statuts de la Société pour obtenir une description détaillée des modalités relatives à son capital social. On peut trouver ces statuts sur notre site Web à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), sous The Company/Articles and By-laws, et ils sont déposés sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

Le capital social autorisé de la Société est composé des éléments suivants :

- a) un nombre illimité d'actions privilégiées désignées comme les actions privilégiées de catégorie A, pouvant être émises en série :
- la deuxième série étant constituée de 10 465 100 actions privilégiées de catégorie A, série 2;
  - la quatrième série étant constituée de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 4;
  - la cinquième série étant constituée de 2 600 000 actions privilégiées de catégorie A, série 5;
  - la sixième série étant constituée de 111 633 actions privilégiées de catégorie A, série 6;
  - la septième série étant constituée de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 7;
  - la huitième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 8;
  - la neuvième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 9;
  - la treizième série étant constituée de 9 999 000 actions privilégiées de catégorie A, série 13;
  - la quatorzième série étant constituée de 665 000 actions privilégiées de catégorie A, série 14;
  - la quinzième série étant constituée de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 15;
  - la seizième série étant constituée de 7 835 200 actions privilégiées de catégorie A, série 16;
  - la dix-septième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 17;
  - la dix-huitième série étant constituée de 9 200 000 actions privilégiées de catégorie A, série 18;
  - la dix-neuvième série étant constituée de 13 700 000 actions privilégiées de catégorie A, série 19;
  - la vingtième série étant constituée de 13 513 510 actions privilégiées de catégorie A, série 20;
  - la vingt-troisième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 23;
  - la vingt-quatrième série étant constituée de 11 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 24;
  - la vingt-cinquième série étant constituée de 11 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 25;
  - la vingt-sixième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 26;
  - la vingt-septième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 27;
  - la vingt-huitième série étant constituée de 9 890 000 actions privilégiées de catégorie A, série 28;
  - la vingt-neuvième série étant constituée de 9 890 000 actions privilégiées de catégorie A, série 29;
  - la trentième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 30;
  - la trente et unième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 31;
  - la trente-deuxième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 32;
  - la trente-troisième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 33;
  - la trente-quatrième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 34;
  - la trente-cinquième série étant constituée de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 35;

- la trente-sixième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 36;
  - la trente-septième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 37;
  - la trente-huitième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 38;
  - la trente-neuvième série étant constituée de 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 39;
  - la quarantième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 40;
  - la quarante-et-unième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 41;
  - la quarante-deuxième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 42;
  - la quarante-troisième série étant constituée de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 43.
- b) un nombre illimité d'actions privilégiées désignées comme les actions privilégiées de catégorie AA, pouvant être émises en série, dont aucune série n'a été créée ou émise;
- c) un nombre illimité d'actions de catégorie A;
- d) 85 120 actions de catégorie B.

Au 24 mars 2015, les actions suivantes de la Société étaient émises et en circulation : 10 465 100 actions privilégiées de catégorie A, série 2; 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 4; 2 600 000 actions privilégiées de catégorie A, série 5; 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 7; 1 652 394 actions privilégiées de catégorie A, série 8; 6 347 606 actions privilégiées de catégorie A, série 9; 9 999 000 actions privilégiées de catégorie A, série 13; 665 000 actions privilégiées de catégorie A, série 14; 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 15; 7 810 200 actions privilégiées de catégorie A, série 16; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 17; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 18; 13 700 000 actions privilégiées de catégorie A, série 19; 13 513 510 actions privilégiées de catégorie A, série 20; 11 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 24; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 26; 9 400 000 actions privilégiées de catégorie A, série 28; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 30; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 32; 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 34; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 36; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 37; 8 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 38; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 40; 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 42; 631 587 361 actions de catégorie A; 85 120 actions de catégorie B.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société de fiducie CST dont le principal établissement est situé à Toronto (Ontario), au Canada. La Société de fiducie CST maintient les registres pour le transfert des titres publics de la Société à ses bureaux à Toronto (Ontario), à Montréal (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) au Canada. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société aux États-Unis est Computershare Inc., qui maintient les registres pour le transfert des titres publics de la Société à ses bureaux à Canton, au Massachusetts.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

Outre les contrats conclus dans le cours ordinaire des affaires, le seul contrat important qui a été conclu par la Société ou par l'une de ses filiales ou par les sociétés qui les ont précédées, au cours du plus récent exercice financier clos, ou qui a été conclu avant le plus récent exercice financier clos et qui est encore en vigueur, ou qu'on prévoit conclure est le suivant :

- la convention de fiducie dont il est question à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », aux pages 6 et 7 de la plus récente circulaire de la Société (la « circulaire »), lesquelles ont été intégrées par renvoi dans cette notice annuelle.

Un exemplaire de cette convention a été déposé sur SEDAR en tant que contrat important et est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., les auditeurs externes de la Société, est indépendant de la Société au sens des règles de conduite professionnelle des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMITÉ D'AUDIT

### Responsabilités du comité d'audit

Le conseil de la Société a établi un comité d'audit qui est responsable de suivre de près les systèmes et procédures de la Société en matière d'information financière et aux fins des contrôles internes, de passer en revue tous les documents devant être divulgués dans le public qui contiennent des renseignements de nature financière, et de surveiller le rendement des auditeurs externes et internes de la Société. Les responsabilités du comité d'audit sont énoncées dans une charte écrite que le conseil passe en revue et approuve annuellement. La charte actuelle du comité d'audit est présentée dans son intégrité à l'annexe C jointe à la présente notice annuelle.

### Composition du comité d'audit

En date de la présente notice annuelle, le comité d'audit était composé des trois administrateurs suivants : Marcel R. Coutu, Philip B. Lind et George S. Taylor, qui est le président du comité d'audit. Le conseil a établi que tous ces administrateurs sont indépendants et possèdent des connaissances financières et que M. Coutu et M. Taylor sont admissibles en tant qu'« experts financiers désignés ». M. Coutu détient une maîtrise en administration des affaires et possède plus de 20 années d'expérience en matière de services bancaires d'investissement et de financement des entreprises. Il est l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. M. Lind, ancien vice-président du conseil de Rogers Communications, compte 45 années d'expérience à titre de membre de la haute direction. M. Taylor est comptable en management accrédité (CMA) et il a acquis une vaste expérience sur les plans des finances et de la haute direction au sein d'une société ouverte, et ce, en tant que haut dirigeant de John Labatt Limited de 1977 à 1995. M. Taylor a été membre et président des comités d'audit de plusieurs sociétés ouvertes et d'organismes à but non lucratif.

Des renseignements supplémentaires sur les membres du comité d'audit sont fournis dans la plus récente circulaire.

### Principaux services et honoraires comptables

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conjointement avec les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et leurs sociétés affiliées respectives (collectivement, « Deloitte »), est le principal auditeur externe de la Société et de ses filiales consolidées qui sont des émetteurs assujettis (autres que Brookfield Renewable Partners). Le tableau qui suit présente des renseignements concernant l'ensemble des honoraires facturés à la Société et à ses filiales consolidées pour les services professionnels rendus par Deloitte au cours de 2014 et de 2013.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	2014			2013		
	<i>Brookfield</i>	<i>Filiales de Brookfield</i>	<i>Total</i>	<i>Brookfield</i>	<i>Filiales de Brookfield</i>	<i>Total</i>
Honoraires d'audit	2,8 \$	22,4 \$	25,2 \$	3,8 \$	31,6 \$	35,4 \$
Honoraires liés à l'audit	—	5,4	5,4	0,3	1,8	2,1
Honoraires liés à la fiscalité	—	2,3	2,3	0,3	0,9	1,2
Tous les autres honoraires	0,2	0,2	0,4	0,1	0,7	0,8
Total	3,0 \$	30,3 \$	33,3 \$	4,5 \$	35,0 \$	39,5 \$

**Honoraires d'audit.** Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour des services qui seraient normalement fournis par les auditeurs externes dans le cadre des dépôts de nature réglementaire ou juridique ou dans le cadre des missions, y compris les honoraires pour les services nécessaires pour effectuer un audit ou un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également les services qui, en règle générale, ne peuvent être fournis de façon raisonnable que par les auditeurs externes, notamment les lettres de confort, les audits statutaires, les services d'attestation, les consentements et des services d'assistance et de révision relatifs à certains documents déposés auprès des organismes de réglementation en matière de valeurs mobilières.

**Honoraires liés à l'audit.** Les honoraires liés à l'audit s'appliquent aux services concernant le niveau d'assurance et des services connexes, tels que les services de contrôle diligent qui sont habituellement fournis par les auditeurs externes. Ces services comprennent, mais sans s'y limiter : les audits des régimes d'avantages du personnel, les consultations et les audits comptables dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas exigés par les règlements ou la loi et la consultation concernant les normes d'information financière et de comptabilité financière.

**Honoraires liés à la fiscalité.** Les honoraires liés à la fiscalité portent principalement sur l'aide fournie dans la préparation des déclarations d'impôts et les services de consultation fiscale.

**Tous les autres honoraires.** Tous les autres honoraires comprennent des honoraires de traduction.

## **Politiques et procédures en matière d’approbations préalables**

Le comité d’audit a adopté une politique d’approbation préalable de services d’audit et autres que d’audit (la « politique d’audit ») qui régit la prestation de services par son auditeur externe, à l’heure actuelle Deloitte. La politique d’audit exige que le comité d’audit donne son approbation préalable à tous les services d’audit, les services liés à l’audit, les services de fiscalité et les services autres que d’audit autorisés. Cette politique mentionne également un nombre de services qui ne peuvent pas être fournis par l’auditeur externe de la Société, notamment tous les services qu’un auditeur externe ne peut fournir en vertu de la loi.

En vertu de la politique d’audit, tous les services autorisés devant être fournis par les auditeurs externes doivent être approuvés au préalable par le comité d’audit ou par un membre désigné du comité d’audit. Toute approbation préalable accordée par un membre désigné doit être signalée au comité d’audit à sa prochaine réunion prévue.

Le comité d’audit peut déléguer son autorité et ses responsabilités en matière d’approbation préalable au comité d’audit de toute filiale consolidée de la Société quant aux services qui doivent être fournis à cette filiale, à condition que les membres du comité d’audit de cette filiale soient indépendants de la Société et de sa direction, que cette filiale adopte des politiques et des procédures en matière d’approbation préalable qui sont essentiellement semblables à celles de la Société, et que le comité d’audit de cette filiale dépose certains rapports auprès du comité d’audit.

En vertu de la politique d’audit, le comité d’audit a établi un seuil d’honoraires pour les services autorisés au préalable, selon lequel le total des honoraires versés à l’auditeur externe pour des services autorisés au préalable ne doit pas excéder de plus de 25 % les honoraires d’audit prévus pour la Société et ses filiales pour l’exercice précédent. Chaque trimestre, l’auditeur externe fournit au comité d’audit un rapport présentant les services d’audit, les services liés à l’audit, les services de fiscalité et les services autres que d’audit fournis au cours du trimestre considéré, ainsi que les honoraires réels engagés, aux fins de la ratification par le comité d’audit.

Aucun des honoraires mentionnés dans la présente notice annuelle à la sous-rubrique « Principaux honoraires et services comptables » n’était assujéti à l’exception de minimis concernant l’approbation préalable du comité d’audit qui est prévue au sous-alinéa (c)(7)(i)(C) de la règle dite Rule 2-01 du règlement dit Regulation S-X.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

D’autres renseignements sur la Société, y compris des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants exécutifs et leur endettement, les principaux porteurs des titres de la Société et des titres autorisés aux fins d’émission en vertu des régimes de rémunération sous forme de titres de participation, figurent dans la plus récente circulaire.

Des renseignements financiers additionnels concernant la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés et notre rapport de gestion pour l’exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que des renseignements additionnels concernant la Société, qui peuvent tous être obtenus sur notre site Web à l’adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com) et sur SEDAR à l’adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l’adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## ANNEXE A

### INFORMATIONS BOURSIÈRES CONCERNANT LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ COTÉS EN BOURSE

Les tableaux suivants présentent des informations boursières pour 2014 concernant les titres de la Société cotés en Bourse qui étaient en circulation à tout moment en 2014, lesquels titres sont, ou étaient, tous inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), selon l'information fournie par la TSX et, dans le cas des actions à droit de vote restreint de catégorie A de la Société, l'information fournie par la Bourse de New York (la « NYSE ») et la NYSE Euronext.

Période	Actions à droit de vote restreint de catégorie A (TSX : BAM.A)				Actions à droit de vote restreint de catégorie A (NYSE : BAM)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées <sup>a)</sup>	Cours de l'action (\$ US)			Volume d'actions transigées <sup>b)</sup>
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	42,48	40,16	41,32	13 149 991	39,00	36,58	37,73	20 118 412
Février .....	45,50	40,34	43,16	12 160 923	41,13	36,47	39,02	14 242 019
Mars .....	45,36	43,49	44,44	12 296 556	41,15	38,72	40,02	14 891 249
Avril .....	46,90	44,47	45,61	9 621 067	42,56	40,64	41,51	10 136 372
Mai .....	48,79	45,22	47,20	9 427 887	44,70	41,52	43,36	17 911 432
Juin .....	47,93	45,85	46,89	11 200 459	44,06	42,56	43,32	10 383 245
Juillet .....	49,06	46,44	47,58	10 842 460	45,00	43,60	44,32	9 547 240
Août .....	53,05	47,92	51,20	9 208 217	48,45	43,77	46,76	9 267 776
Septembre .....	52,66	50,10	51,65	14 920 702	48,25	44,79	46,91	10 368 277
Octobre .....	55,43	48,32	51,37	17 890 784	49,17	42,60	45,70	14 282 834
Novembre .....	58,08	54,53	56,09	10 408 348	50,55	47,85	49,45	9 216 209
Décembre .....	58,85	54,51	56,75	22 558 546	50,77	46,88	49,23	11 866 122

a) Le volume d'actions transigées ne désigne que le volume d'actions transigées à la TSX.

b) Le volume d'actions transigées ne désigne que le volume d'actions transigées à la NYSE.

#### Actions à droit de vote restreint de catégorie A (NYSE Euronext : BAMA)

Il n'y a eu aucune activité de négociation des actions à droit de vote restreint de catégorie A de la Société à la NYSE Euronext en 2014.

Période	Actions à droit de vote restreint de catégorie A, série 2 (TSX : BAM.PR.B)				Actions à droit de vote restreint de catégorie A, série 4 (TSX : BAM.PR.C)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	18,17	17,03	17,72	139 380	18,17	17,00	17,70	74 594
Février .....	17,25	16,33	16,88	134 497	17,19	16,21	16,87	53 050
Mars .....	17,20	16,59	16,91	193 922	17,20	16,77	16,98	60 725
Avril .....	17,24	16,50	16,90	125 418	17,38	16,63	16,98	64 857
Mai .....	17,77	16,40	17,15	147 240	17,99	16,57	17,22	55 984
Juin .....	17,69	16,82	17,30	124 907	17,70	16,94	17,40	44 470
Juillet .....	18,09	17,09	17,81	116 408	19,01	17,35	17,88	57 764
Août .....	17,53	17,04	17,32	179 819	17,59	17,14	17,34	133 620
Septembre .....	17,50	17,04	17,31	152 657	17,55	17,13	17,28	118 359
Octobre .....	17,51	16,42	17,04	113 996	17,40	16,42	17,00	110 369
Novembre .....	17,45	16,85	17,23	207 330	17,30	16,89	17,18	174 825
Décembre .....	17,23	16,30	16,89	226 397	17,21	16,40	16,93	67 115

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 8 (TSX : BAM.PR.E)				Actions privilégiées de catégorie A, série 9 (TSX : BAM.PR.G)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2014								
Janvier .....	24,10	23,46	23,79	14 032	21,69	20,51	21,34	26 414
Février .....	23,91	21,77	22,76	12 039	20,95	19,55	20,17	99 524
Mars .....	24,29	21,00	22,52	88 033	21,18	19,90	20,39	67 028
Avril .....	23,75	22,55	23,08	29 822	20,69	20,10	20,37	29 060
Mai .....	24,10	22,81	23,76	37 661	21,35	20,52	20,94	44 155
Juin .....	24,25	23,72	23,96	29 433	22,09	20,80	21,49	33 285
Juillet .....	24,78	23,75	24,18	17 770	23,61	22,23	22,82	28 770
Août .....	24,70	23,71	24,53	31 356	23,26	22,76	22,88	27 051
Septembre .....	24,70	24,30	24,56	35 646	23,00	22,60	22,82	21 088
Octobre .....	24,50	23,40	24,01	12 681	22,85	21,06	21,87	61 500
Novembre .....	24,00	23,19	23,66	21 782	23,04	21,50	22,49	21 370
Décembre .....	24,05	22,53	23,26	23 071	23,25	21,60	22,33	41 499

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 12 (TSX : BAM.PR.J)				Actions privilégiées de catégorie A, série 13 (TSX : BAM.PR.K)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2014								
Janvier .....	27,03	26,25	26,40	69 216	18,00	16,90	17,60	121 403
Février .....	26,69	26,46	26,58	43 004	17,15	16,12	16,76	65 489
Mars .....	26,69	25,98	26,14	135 991	17,16	16,62	16,88	66 287
Avril <sup>a)</sup> .....	26,02	26,01	26,01	33 081	17,25	16,51	16,87	73 037
Mai .....	—	—	—	—	17,67	16,46	17,09	73 760
Juin .....	—	—	—	—	17,55	16,77	17,27	62 284
Juillet .....	—	—	—	—	17,94	17,18	17,74	91 400
Août .....	—	—	—	—	17,50	16,93	17,26	80 930
Septembre .....	—	—	—	—	17,40	16,90	17,25	189 551
Octobre .....	—	—	—	—	17,44	16,44	16,97	87 022
Novembre .....	—	—	—	—	17,30	16,78	17,18	117 285
Décembre .....	—	—	—	—	17,25	16,19	16,93	176 085

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 12 de la Société ont été rachetées le 6 avril 2014.

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 14 (TSX : BAM.PR.L)				Actions privilégiées de catégorie A, série 17 (TSX : BAM.PR.M)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
2014								
Janvier .....	—	—	—	—	20,32	18,95	19,65	281 623
Février .....	—	—	—	—	20,35	19,67	20,01	144 355
Mars .....	—	—	—	—	20,79	20,10	20,48	146 861
Avril .....	—	—	—	—	21,36	20,51	20,82	130 433
Mai .....	—	—	—	—	21,90	21,18	21,67	179 781
Juin .....	—	—	—	—	21,90	21,20	21,49	112 118
Juillet .....	—	—	—	—	21,52	21,25	21,37	84 498
Août .....	—	—	—	—	21,82	21,33	21,54	91 919
Septembre .....	—	—	—	—	21,85	20,98	21,36	153 908
Octobre .....	—	—	—	—	21,74	21,01	21,27	130 160
Novembre .....	—	—	—	—	22,47	21,51	22,03	91 033
Décembre .....	—	—	—	—	22,39	21,14	21,60	143 684

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 18 (TSX : BAM.PR.N)				Actions privilégiées de catégorie A, série 22 (TSX : BAM.PR.P)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	20,34	18,95	19,67	264 126	25,85	25,50	25,68	317 815
Février .....	20,35	19,55	20,05	167 513	25,99	25,72	25,88	269 737
Mars .....	20,82	20,20	20,49	138 389	26,09	25,45	25,68	259 657
Avril .....	21,37	20,55	20,87	90 574	25,69	25,56	25,62	190 758
Mai .....	21,98	21,20	21,70	161 280	25,72	25,25	25,66	502 138
Juin .....	21,91	21,30	21,55	84 665	25,73	25,25	25,43	182 474
Juillet .....	21,57	21,28	21,42	113 706	25,38	25,28	25,33	125 718
Août .....	21,96	21,36	21,61	69 086	25,43	25,32	25,37	504 184
Septembre <sup>a)</sup> .....	21,78	21,00	21,42	75 563	25,43	24,98	25,14	657 816
Octobre .....	21,76	21,06	21,30	95 649	–	–	–	–
Novembre .....	22,48	21,61	22,06	83 559	–	–	–	–
Décembre .....	22,39	21,20	21,62	106 974	–	–	–	–

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 22, de la Société ont été rachetées le 30 septembre 2014.

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 24 (TSX : BAM.PR.R)				Actions privilégiées de catégorie A, série 26 (TSX : BAM.PR.T)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	25,66	24,83	25,20	114 489	24,30	23,50	23,96	232 991
Février .....	25,68	24,92	25,20	238 325	24,92	23,75	24,14	142 861
Mars .....	25,76	25,06	25,36	197 372	25,00	23,96	24,40	139 018
Avril .....	26,08	25,18	25,50	575 517	24,95	23,99	24,57	180 498
Mai .....	26,14	25,10	25,94	130 193	25,50	24,32	25,08	211 753
Juin .....	25,70	24,82	25,38	138 042	25,02	24,10	24,77	219 536
Juillet .....	26,00	25,40	25,69	112 643	25,35	24,84	25,11	116 245
Août .....	26,24	25,75	26,00	104 703	25,79	25,07	25,42	195 266
Septembre .....	25,95	25,21	25,52	108 382	25,69	24,65	25,13	148 769
Octobre .....	25,90	25,04	25,44	187 533	25,00	24,16	24,57	109 464
Novembre .....	26,14	25,78	25,95	94 798	25,68	24,60	25,18	94 465
Décembre .....	26,05	24,72	25,33	107 619	25,55	23,88	24,73	176 392

Période	Actions privilégiées de catégorie A, série 28 (TSX : BAM.PR.X)				Actions privilégiées de catégorie A, série 30 (TSX : BAM.PR.Z)			
	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	22,19	21,04	21,57	242 981	26,00	25,28	25,76	148 430
Février .....	21,61	20,60	21,10	170 804	26,24	25,82	25,96	99 340
Mars .....	21,75	20,81	21,26	384 438	26,15	25,34	25,89	122 615
Avril .....	21,97	21,15	21,56	227 639	25,98	25,63	25,83	260 250
Mai .....	23,10	21,77	22,57	203 209	26,94	25,40	26,12	121 825
Juin .....	22,85	21,02	21,91	129 525	26,03	25,44	25,68	89 632
Juillet .....	23,01	21,75	22,19	232 902	26,25	25,65	26,01	102 791
Août .....	22,97	21,91	22,51	167 270	26,31	25,64	26,02	71 119
Septembre .....	22,79	21,62	22,15	127 108	26,34	25,60	25,94	89 555
Octobre .....	22,00	21,21	21,58	134 149	26,38	25,61	25,85	82 932
Novembre .....	22,37	21,83	22,11	171 462	26,45	25,92	26,22	196 421
Décembre .....	22,03	19,93	20,85	386 997	26,36	25,20	25,81	136 648

Actions privilégiées de catégorie A, série 32 (TSX : BAM.PF.A)					Actions privilégiées de catégorie A, série 34 (TSX : BAM.PF.B)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	25,67	25,06	25,46	204 590	25,46	24,46	24,85	274 443
Février .....	25,83	25,05	25,44	123 946	25,15	24,75	24,92	120 205
Mars .....	25,76	25,10	25,45	117 074	25,10	24,45	24,69	132 067
Avril .....	26,15	25,20	25,50	120 973	25,32	24,47	24,93	222 871
Mai .....	26,50	25,09	25,97	231 063	25,50	24,49	25,18	278 703
Juin .....	26,10	25,00	25,63	215 476	25,11	24,55	24,80	204 055
Juillet .....	26,18	25,34	25,78	108 343	25,23	24,95	25,07	176 908
Août .....	25,95	25,45	25,64	70 707	25,62	24,99	25,21	139 667
Septembre .....	25,87	25,12	25,45	124 221	25,42	24,56	25,11	133 920
Octobre .....	26,20	25,10	25,41	110 263	25,27	24,25	24,84	97 833
Novembre .....	26,30	25,75	26,03	292 920	25,59	25,06	25,29	59 960
Décembre .....	26,05	24,89	25,69	99 935	25,64	24,53	25,09	95 244

  

Actions privilégiées de catégorie A, série 36 (TSX : BAM.PF.C)					Actions privilégiées de catégorie A, série 37 (TSX : BAM.PF.D)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	20,91	19,50	20,21	228 948	21,33	19,79	20,51	242 449
Février .....	20,84	20,21	20,54	192 917	21,15	20,18	20,68	239 657
Mars .....	20,99	20,53	20,78	333 233	21,25	20,62	20,97	178 363
Avril .....	21,66	20,79	21,09	153 907	21,91	20,97	21,32	134 826
Mai .....	22,29	21,60	22,07	252 097	23,02	21,75	22,37	220 208
Juin .....	22,25	21,46	21,85	382 755	22,75	21,75	22,19	274 801
Juillet .....	21,94	21,53	21,77	190 327	22,20	21,83	22,05	117 797
Août .....	22,18	21,66	21,90	106 672	22,40	21,93	22,15	120 425
Septembre .....	22,06	21,30	21,70	159 407	22,30	21,42	21,96	182 937
Octobre .....	21,85	21,26	21,51	150 174	22,02	21,56	21,75	142 430
Novembre .....	22,69	21,75	22,29	308 081	22,80	22,01	22,51	201 226
Décembre .....	22,50	20,90	21,58	166 040	22,75	21,20	21,81	105 852

  

Actions privilégiées de catégorie A, série 38 (TSX : BAM.PF.E)					Actions privilégiées de catégorie A, série 40 (TSX : BAM.PF.F)			
Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen		Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>								
Janvier .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Février .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars <sup>a)</sup> .....	24,84	24,40	24,51	885 733	—	—	—	—
Avril .....	25,20	24,46	24,90	481 690	—	—	—	—
Mai .....	25,40	24,60	25,11	368 867	—	—	—	—
Juin <sup>b)</sup> .....	25,20	24,68	24,96	167 735	25,45	24,80	25,23	1 471 676
Juillet .....	25,51	24,76	25,12	163 357	25,75	25,35	25,49	946 318
Août .....	25,38	24,65	25,12	113 652	25,69	25,27	25,51	241 517
Septembre .....	25,36	24,25	24,97	81 985	25,63	25,05	25,38	143 677
Octobre .....	25,55	24,25	24,84	141 382	25,75	24,98	25,26	180 105
Novembre .....	25,50	24,82	25,27	61 078	26,10	25,50	25,72	156 394
Décembre .....	25,55	24,90	25,20	100 673	26,52	25,20	25,59	166 564

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 38, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 13 mars 2014.

b) Les actions privilégiées de catégorie A, série 40, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 5 juin 2014.

Actions privilégiées de catégorie A, série 42  
(TSX : BAM.PF.G)

Période	Cours de l'action (\$ CA)			Volume d'actions transigées
	Haut	Bas	Moyen	
<b>2014</b>				
Janvier .....	—	—	—	—
Février .....	—	—	—	—
Mars <sup>a)</sup> .....	—	—	—	—
Avril .....	—	—	—	—
Mai .....	—	—	—	—
Juin .....	—	—	—	—
Juillet .....	—	—	—	—
Août .....	—	—	—	—
Septembre .....	—	—	—	—
Octobre <sup>a)</sup> .....	25,63	24,98	25,19	1 333 696
Novembre .....	25,89	25,35	25,58	328 854
Décembre .....	26,19	24,00	25,51	247 821

a) Les actions privilégiées de catégorie A, série 42, de la Société ont été inscrites à la cote de la TSX le 8 octobre 2014.

## ANNEXE B

### SOMMAIRE DES MODALITÉS DES TITRES AUTORISÉS DE LA SOCIÉTÉ

#### CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A

Le texte qui suit est un résumé de certaines modalités se rapportant aux actions privilégiées de catégorie A, en tant que catégorie.

##### *Séries*

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries. Le conseil de la Société déterminera le nombre d'actions de chaque série et les modalités rattachées à chacune de ces séries avant leur émission.

##### *Rang*

Les actions privilégiées de catégorie A ont un rang supérieur à celui des actions privilégiées de catégorie AA, des actions de catégorie A, des actions de catégorie B et des autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A, quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires. Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A est de rang égal à celui des autres séries d'actions privilégiées de catégorie A quant au versement de dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires.

##### *Approbation des actionnaires*

La Société ne peut abolir ou modifier les privilèges, droits, conditions, restrictions, limitations ou interdictions rattachés aux actions privilégiées de catégorie A en tant que catégorie ou créer des actions privilégiées ayant un rang supérieur ou égal à celui des actions privilégiées de catégorie A, sauf par résolution spéciale adoptée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A dûment convoquée dans ce but précis, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Chaque porteur d'actions privilégiées de catégorie A ayant le droit de voter à une assemblée de catégorie des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, ou à une assemblée conjointe des porteurs de deux ou de plusieurs séries d'actions privilégiées de catégorie A, a droit à une voix par tranche de 25,00 \$ CA du prix d'émission de chacune des actions privilégiées de catégorie A qu'il détient.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) <sup>1</sup>	Taux de dividende cumulatif	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) <sup>2</sup>	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
2	BAM.PR.B	10 465 100	10 465 100	262	70 % du « taux préférentiel » moyen (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
4	BAM.PR.C	4 000 000	4 000 000	100	70 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
5	s.o.	2 600 000	2 600 000	65	65 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00*	s.o.	s.o.
6	s.o.	111 633	néant	néant	7,5 %	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
7	s.o.	4 000 000	4 000 000	100	8,5 %	En tout temps	25,00	En actions de catégorie A dans le cadre i) d'un appel public à l'épargne, ii) d'un placement privé d'actions de catégorie A au prix à payer pour des actions de catégorie A divisé par 25,00 \$ CA	s.o.
8	BAM.PR.E	8 000 000	1 652 394	41	De 50 % à 100 % du « taux préférentiel » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,50	En actions de série 9, à raison de une pour une, le 1 <sup>er</sup> novembre tous les cinq ans après le 1 <sup>er</sup> novembre 2001, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
9	BAM.PR.G	8 000 000	6 347 606	159	Au moins 80 % du rendement de certaines obligations du gouvernement du Canada (tel qu'il est prévu dans les statuts)	Le 1 <sup>er</sup> novembre tous les cinq ans après le 1 <sup>er</sup> novembre 2006	25,00	En actions de série 8, à raison de une pour une, le 1 <sup>er</sup> novembre tous les cinq ans après le 1 <sup>er</sup> novembre 2006, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
13	BAM.PR.K	9 999 000	9 999 000	250	70 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
14	BAM.PR.L	665 000	665 000	67	63 % du « taux préférentiel moyen » (défini dans les statuts)	Les 1 <sup>er</sup> mars, 1 <sup>er</sup> juin, 1 <sup>er</sup> septembre et 1 <sup>er</sup> décembre de chaque année	100,00*	s.o.	s.o.
15	s.o.	4 000 000	4 000 000	100	Établi par négociation, par offre ou par enchère, ou au taux d'acceptation bancaire (défini dans les statuts), majoré de 0,40 %	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
16	s.o.	7 835 200	7 810 200	195	75 % du « taux préférentiel » (défini dans les statuts) et, lorsque certaines conditions sont remplies, rajustements mensuels (à la hausse ou à la baisse) maximaux de 4 %	En tout temps	25,00	s.o.	s.o.
17	BAM.PR.M	8 000 000	8 000 000	200	4,75 %	En tout temps	25,25 si avant le 31 décembre 2015, 25,00 par la suite	s.o.	En tout temps, en un nombre d'actions de catégorie A par action égal au prix de rachat divisé par le prix de conversion
18	BAM.PR.N	9 200 000	8 000 000	200	4,75 %	En tout temps	25,50 si avant le 30 juin 2015 et diminution de 0,25 par année jusqu'au 30 juin 2016; 25,00 par la suite	s.o.	En tout temps, en un nombre d'actions de catégorie A par action égal au prix de rachat divisé par le prix de conversion

Notes :

\* Les actions privilégiées de catégorie A, séries 1, 5 et 14, sont rachetables au gré du porteur au prix de 25,00 \$ CA (100 \$ CA dans le cas de la série 14) par action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés.

1. Arrondi au million le plus proche.

2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) <sup>1</sup>	Taux de dividende cumulé	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) <sup>2</sup>	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
19	s.o.	13 700 000	13 700 000	137	9 %	En tout temps	10,00	s.o.	s.o.
20	s.o.	13 513 510	13 513 510	135	9 %	En tout temps	10,00	s.o.	s.o.
23	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 4,45 %	30 septembre 2014	25,00 pour les rachats effectués le 30 septembre 2019 ou le 30 septembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 22, à raison de une pour une, le 30 septembre 2019 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
24	BAM.PR.R	11 000 000	11 000 000	275	5,4 % jusqu'au 30 juin 2016; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 2,30 %	30 juin 2016	25,00	En actions de série 25, à raison de une pour une, le 30 juin 2016 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
25	s.o.	11 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,30 %	30 juin 2016	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2021 ou le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 24, à raison de une pour une, le 30 juin 2021 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
26	BAM.PR.T	10 000 000	10 000 000	250	4,5 % jusqu'au 31 mars 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 2,31 %	31 mars 2017	25,00	En actions de série 27, à raison de une pour une, le 31 mars 2017 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
27	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,31 %	31 mars 2017	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2022 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 26, à raison de une pour une, le 31 mars 2022 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
28	BAM.PR.X	9 890 000	9 400 000	235	4,6 % jusqu'au 30 juin 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 1,80 %	30 juin 2017	25,00	En actions de série 29, à raison de une pour une, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
29	s.o.	9 890 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 1,80 %	30 juin 2017	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 28, à raison de une pour une, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) <sup>1</sup>	Taux de dividende cumulé	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) <sup>2</sup>	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
30	BAM.PR.Z	10 000 000	10 000 000	250	4,8 % jusqu'au 31 décembre 2017; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,96 %	31 décembre 2017	25,00	En actions de série 31, à raison de une pour une, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
31	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,96 %	31 décembre 2017	25,00 pour les rachats effectués le 31 décembre 2022 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 30, à raison de une pour une, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
32	BAM.PF.A	12 000 000	12 000 000	300	4,50 % jusqu'au 30 septembre 2018; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,90 %	30 septembre 2018	25,00	En actions de série 33, à raison de une pour une, le 30 septembre 2018 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
33	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,90 %	30 septembre 2018	25,00 pour les rachats effectués le 30 septembre 2023 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 32, à raison de une pour une, le 30 septembre 2023 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
34	BAM.PF.B	10 000 000	10 000 000	250	4,2 % jusqu'au 31 mars 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,63 %	31 mars 2019	25,00	En actions de série 35, à raison de une pour une, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
35	s.o.	10 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,63 %	31 mars 2019	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2024 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 34, à raison de une pour une, le 31 mars 2024 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
36	BAM.PF.C	8 000 000	8 000 000	200	4,85 %	31 mars 2018	26,00 si avant le 31 mars 2019 et diminution de 0,25 par année jusqu'au 31 mars 2022; 25,00 par la suite	s.o.	s.o.
37	BAM.PF.D	8 000 000	8 000 000	200	4,9 %	30 septembre 2018	26,00 si avant le 30 septembre 2019 et diminution de 0,25 par année jusqu'au 30 septembre 2022; 25,00 par la suite	s.o.	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

Série	Symbole	Nombre autorisé	Émises et en circulation	Montant (M\$ CA) <sup>1</sup>	Taux de dividende cumulatif	Date de rachat la plus rapprochée	Prix de rachat par action (\$ CA) <sup>2</sup>	Option de conversion au gré du porteur	Option de conversion au gré de la Société
38	BAM.PF.E	8 000 000	8 000 000	200	4,4 % jusqu'au 31 mars 2020; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,55 %	31 mars 2020	25,00	En actions de série 39, à raison de une pour une, le 31 mars 2020 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
39	s.o.	8 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,55 %	31 mars 2020	25,00 pour les rachats effectués le 31 mars 2025 ou le 31 mars tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 38, à raison de une pour une, le 31 mars 2025 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
40	BAM.PF.F	12 000 000	12 000 000	300	4,5 % jusqu'au 30 septembre 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,86 %	19 septembre 2019	25,00	En actions de série 41, à raison de une pour une, le 30 septembre 2019 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
41	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,86 %	30 septembre 2019	25,00 pour les rachats effectués le 30 septembre 2024 ou le 30 septembre tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 40, à raison de une pour une, le 30 septembre 2024 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
42	BAM.PF.G	12 000 000	12 000 000	300	4,5 % jusqu'au 30 septembre 2019; par la suite, le taux de dividende fixe annuel applicable à chaque période à taux fixe de cinq ans correspondra à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, majoré de 2,84 %	30 juin 2020	25,00	En actions de série 43, à raison de une pour une, le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.
43	s.o.	12 000 000	néant	néant	Un montant égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,84 %	30 juin 2020	25,00 pour les rachats effectués le 30 juin 2025 ou le 30 juin tous les cinq ans par la suite; 25,50 autrement	En actions de série 42, à raison de une pour une, le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, et automatiquement dans certaines circonstances	s.o.

Notes :

1. Arrondi au million le plus proche.
2. Majoré des dividendes accumulés et non versés.

## ***Droits de vote***

Sauf indication contraire ci-après, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toutes les séries n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires auxquelles des administrateurs seront élus, et d'y assister, ainsi que d'exprimer une voix par action lors de l'élection d'administrateurs, que si huit dividendes trimestriels<sup>1</sup>, qu'ils soient ou non consécutifs, n'ont pas été versés<sup>2</sup>. S'ils ont le droit de voter, les porteurs voteront avec les porteurs d'actions de catégorie A et, dans certaines circonstances, avec les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de certaines autres séries pour l'élection de la moitié du conseil (moins le nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, séries 1, 2 et 3, pourraient avoir le droit d'élire).

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 1, 2 ou 3, n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires, et d'y assister, ainsi que d'exprimer une voix par action, que si des dividendes sur ces actions n'ont pas été versés pendant deux ans. De plus, si des dividendes n'ont pas été versés pendant deux ans, les porteurs de ces actions ont le droit d'élire i) deux membres du conseil de la Société si le conseil compte sept administrateurs ou moins, ou ii) trois membres du conseil si le conseil compte plus de sept membres. S'ils ont le droit de voter lors de l'élection d'administrateurs, les porteurs voteront avec les porteurs d'actions de catégorie A et, dans certaines circonstances, avec les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de certaines autres séries pour l'élection de la moitié du conseil.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 14 (les « actions de série 14 ») n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires auxquelles des administrateurs seront élus, et d'y assister, que si 24 dividendes mensuels, au total, n'ont pas été versés. S'ils ont le droit de voter, les porteurs voteront lors de l'élection d'administrateurs et auront droit à quatre voix pour chaque tranche de 100,00 \$ CA d'actions de série 14 détenues. Aux autres assemblées des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, ou aux assemblées conjointes des porteurs d'au moins deux séries d'actions privilégiées de catégorie A, chaque porteur d'actions de série 14 aura droit à quatre voix.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 19 (les « actions de série 19 ») ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires autres que les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou série précise peuvent voter, ainsi que d'y assister et d'y exercer son droit de vote, et ils ont droit à une voix par action de série 19 détenue.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 20 (les « actions de série 20 ») n'ont le droit de recevoir un avis de convocation à aucune assemblée des actionnaires, ni d'y assister et d'y exercer leur droit de vote, sauf si la loi l'exige et à l'exception des assemblées des porteurs d'actions de catégorie A en tant que catégorie et des assemblées de tous les porteurs d'actions de série 20, en tant que série.

## ***Droits en cas de liquidation et de dissolution***

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont droit à un montant de 25,00 \$ CA<sup>3</sup> par action (plus les dividendes accumulés et non versés), avec priorité de rang sur toute distribution aux porteurs d'actions de rang inférieur quant au capital. Outre ce paiement, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A n'ont droit à aucune quote-part de toute autre distribution d'actifs de la Société.

## ***Restrictions applicables aux dividendes et au rachat d'actions***

Sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, dans chaque cas et sauf indication contraire ci-après, la Société ne pourra :

- a) déclarer, verser ou mettre de côté en vue de leur paiement des dividendes (sauf des dividendes en actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables) sur des actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables;
- b) sauf par prélèvement sur le produit en espèces net d'une émission quasi concomitante d'actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, racheter à son gré, acheter ou autrement racheter des actions de la Société ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;
- c) sauf dans le cadre d'un privilège de rachat au gré du porteur, d'un rachat obligatoire ou d'une obligation d'achat s'y rattachant, racheter à son gré, acheter ou autrement racheter des actions de toute catégorie ou série ayant un rang égal à

---

1. Vingt-quatre dividendes mensuels dans le cas des actions privilégiées de catégorie A, série 15.

2. Dans le cas des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, séries 8, 9 et 16, ces porteurs n'ont le droit de voter qu'aux assemblées qui ont lieu plus de 60 jours après la date du défaut de versement de dividendes.

3. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 3, ont droit à 100 000,00 \$ CA; les porteurs d'actions de série 14 ont droit à 100,00 \$ CA; les porteurs d'actions de séries 19 et 20 ont droit à 10,00 \$ CA.

celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;

- d) racheter à son gré, acheter ou autrement racheter moins de la totalité des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables<sup>4</sup>, ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions;
- e) en ce qui a trait aux actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, émettre des actions privilégiées de catégorie A additionnelles ou des actions ayant un rang égal à celui des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables<sup>5</sup>, quant au capital et aux dividendes;

sauf, dans chaque cas, si tous les dividendes impayés sur les actions privilégiées de catégorie A des séries applicables, et ceux sur toutes les autres actions de rang inférieur ou égal, accumulés jusqu'au dividende à verser pour la dernière période complète pour laquelle des dividendes étaient à verser, et incluant celui-ci, ont été déclarés et versés.

Sans l'approbation des porteurs d'actions de série 19 ou 20, selon le cas, la Société ne pourra racheter à son gré ou appeler au rachat et/ou acheter des actions de la Société ayant, quant aux distributions de l'actif (définies dans les statuts), un rang inférieur à celui des actions de série 19 ou 20, selon le cas, et/ou effectuer un remboursement de capital à l'égard de telles actions, sauf si elle le fait intégralement par l'intermédiaire de l'émission d'actions ayant un rang inférieur à celui des actions de série 19 ou 20, selon le cas, ou par l'intermédiaire de l'utilisation du produit d'une émission d'actions ayant un rang inférieur aux actions de série 19 ou 20, selon le cas.

### ***Achat aux fins d'annulation***

Sous réserve des lois qui s'appliquent, la Société peut en général acheter (si elles peuvent être obtenues) aux fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables sur le marché libre ou en vertu d'une entente privée ou autrement.

### ***Approbation des actionnaires<sup>6</sup>***

L'approbation de toutes les modifications apportées aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de catégorie A des séries applicables et toute autre approbation qui doit être donnée par les porteurs des actions privilégiées de catégorie A des séries applicables peuvent être données au moyen d'une résolution appuyée par au moins 66⅔ % des voix exprimées lors d'une assemblée où le quorum exigé<sup>7</sup> est obtenu.

## **CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE AA**

Le texte qui suit est un résumé de certaines modalités se rapportant aux actions privilégiées de catégorie AA, en tant que catégorie.

### ***Séries***

Les actions privilégiées de catégorie AA peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries. Le conseil de la Société déterminera le nombre d'actions de chaque série et les modalités rattachées à chacune de ces séries avant leur émission.

### ***Rang***

Les actions privilégiées de catégorie AA ont un rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie A et un rang supérieur à celui des actions de catégorie B et des autres actions de rang inférieur à celui des actions privilégiées de catégorie AA, quant à la priorité du versement des dividendes et de la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires. Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie AA est de rang égal à celui des autres séries d'actions privilégiées de catégorie AA quant au versement de dividendes et à la distribution de l'actif au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou lors de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires.

---

4. Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 7, 17, 18 et 21.

5. Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 1, 2, 3, 4, 7, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43.

6. Cette disposition ne s'applique pas aux actions privilégiées de catégorie A, séries 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

7. Le quorum exigé pour les actions privilégiées de catégorie A, séries 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 correspond à un nombre de porteurs détenant au moins 25 % des actions en circulation assistant en personne à l'assemblée ou représentés par un procureur. Le quorum exigé pour toutes les autres actions privilégiées de catégorie A correspond à un nombre de porteurs détenant 50 % des actions en circulation assistant en personne à l'assemblée ou représentés par un procureur.

### ***Approbation des actionnaires***

La Société ne peut abolir ou modifier les privilèges, droits, conditions, restrictions, limitations ou interdictions rattachés aux actions privilégiées de catégorie AA en tant que catégorie, sauf par résolution spéciale adoptée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie AA dûment convoquée dans ce but précis, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Chaque porteur d'actions privilégiées de catégorie AA ayant le droit de voter à une assemblée de catégorie des porteurs d'actions privilégiées de catégorie AA, ou à une assemblée conjointe des porteurs de deux ou de plusieurs séries d'actions privilégiées de catégorie AA, a droit à une voix par tranche de 25,00 \$ CA du prix d'émission de chacune des actions privilégiées de catégorie AA qu'il détient.

## **CERTAINES MODALITÉS DES ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DES ACTIONS DE CATÉGORIE B**

Le texte qui suit résume certaines modalités se rapportant aux actions de catégorie A de la Société (dans lesquelles certaines séries d'actions privilégiées de la Société peuvent être converties) et les actions de catégorie B. Les attributs des actions de catégorie A et ceux des actions de catégorie B sont pour l'essentiel équivalents, sauf pour ce qui est des droits de vote s'y rattachant.

L'unique porteur des actions de catégorie B de la Société est partie à une convention de fiducie conclue avec Société de fiducie Computershare du Canada (auparavant Compagnie Montréal Trust du Canada) (en qualité de fiduciaire pour les porteurs des actions de catégorie A de la Société) datée du 1<sup>er</sup> août 1997. La convention de fiducie prévoit, entre autres choses, que le porteur a convenu de s'abstenir de vendre des actions de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à moins qu'une offre concomitante ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. L'offre concomitante doit : i) viser le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B devant être achetées du porteur; et ii) être la même à tous les égards importants que l'offre visant les actions de catégorie B. Entre autres choses, la convention de fiducie autorise ce qui suit : i) la vente, par l'unique porteur des actions de catégorie B, à un prix par action inférieur à 115 % du cours des actions de catégorie A et dans le cadre d'une opération ne concernant pas plus que cinq personnes au total; et ii) une vente directe ou indirecte d'actions de l'unique porteur des actions de catégorie B à un acquéreur qui est ou deviendra un actionnaire de ce porteur et ne détiendra pas plus que 20 % des actions en circulation de ce porteur à la suite de l'opération.

### ***Rang***

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées de catégorie AA et d'autres actions de rang supérieur en circulation à l'occasion, les actions des porteurs d'actions de catégorie A et les porteurs d'actions de catégorie B ont le même rang pour ce qui est du versement des dividendes (si le conseil de la Société en déclare) et du remboursement du capital à la liquidation ou à la dissolution de la Société, et de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

### ***Droits de vote***

Sous réserve de ce qui est indiqué à la rubrique « Élection des administrateurs », chaque porteur d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B a le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, d'y assister et d'y voter, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou série particulière d'actions peuvent voter; en outre, il a droit à une voix par action qu'il détient, ce qui signifie que les catégories d'actions A et B contrôlent chacune 50 % du total des droits de vote de la Société. Sous réserve du droit applicable et en sus des autres approbations que les actionnaires doivent donner, toutes les questions requérant l'approbation des actionnaires (à l'exception de l'élection des administrateurs) doivent être approuvées selon le barème suivant : à la majorité ou, dans le cas des questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, au moins à 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas; et à la majorité ou, dans le cas des questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, au moins à 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas.

### ***Élection des administrateurs***

Pour l'élection des administrateurs, les porteurs d'actions de catégorie A avec, dans certaines circonstances, les porteurs de certaines séries d'actions privilégiées de catégorie A, ont le droit d'élire la moitié des membres du conseil de la Société; toutefois, si les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 1, série 2 ou série 3 ont le droit d'élire deux ou trois administrateurs, selon le cas, le nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit d'élire avec, dans certaines circonstances, les porteurs de certaines séries d'actions privilégiées de catégorie A, sera réduit du nombre d'administrateurs que les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série 1, série 2 ou série 3 ont le droit d'élire. Les porteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire l'autre moitié des membres du conseil de la Société.

## **AUTRES MODALITÉS DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

Selon les statuts de la Société, chaque porteur d'actions d'une catégorie ou série d'actions de la Société ayant le droit de participer à l'élection des administrateurs a droit à un nombre de voix équivalant au nombre de voix rattachées aux actions qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs à élire par les porteurs d'actions des catégories ou séries d'actions conférant le droit de voter avec le porteur à l'occasion de l'élection des administrateurs. Un porteur peut exprimer toutes ses voix pour un seul candidat ou répartir ses voix entre les candidats, de la manière qu'il juge appropriée. Si un porteur a voté pour plus d'un candidat sans préciser la répartition de ses voix entre les candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix équitablement entre les candidats pour lesquels il a voté.

## ANNEXE C

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Un comité du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « Société ») devant porter le nom de comité d'audit (le « comité ») aura le mandat suivant :

#### MEMBRES ET PRÉSIDENT

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil nommera parmi ses membres trois administrateurs ou plus (individuellement, un « membre » et collectivement, les « membres ») pour siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être un administrateur ou démissionne ou soit remplacé, selon le premier de ces événements à survenir.

Les membres seront choisis par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature de la Société (le « comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature »). Tout membre peut être destitué de son poste ou remplacé à l'occasion par le conseil. Tous les membres seront des administrateurs indépendants. De plus, chaque membre aura des connaissances financières et au moins un membre agira comme expert financier au sein du comité d'audit. Les membres ne peuvent pas siéger à plus de trois autres comités d'audit de sociétés ouvertes, sauf avec l'approbation préalable du conseil.

Le conseil nommera un membre à titre de président du comité (le « président »). Si le président est absent d'une réunion, les membres choisiront un membre parmi ceux présents pour agir à titre de président pour la réunion.

#### RESPONSABILITÉS

Le comité doit :

- a) surveiller le travail des auditeurs externes de la Société (les « auditeurs »), qui ont pour mission de préparer ou d'émettre un rapport des auditeurs ou d'effectuer d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation pour la Société;
- b) demander aux auditeurs et au service d'audit interne de la Société de présenter des comptes rendus directement au comité;
- c) passer en revue et évaluer l'indépendance, l'expérience, les qualifications et le rendement des auditeurs et décider si les auditeurs devraient être nommés ou renommés et entreprendre des démarches pour leur nomination ou renomination par les actionnaires;
- d) mettre fin au service des auditeurs, lorsque cela est approprié;
- e) lorsqu'un changement d'auditeurs est proposé, passer en revue toutes les questions concernant le changement, y compris les renseignements devant être inclus dans l'avis de changement des auditeurs qui est exigé, et effectuer la mise en œuvre ordonnée de ce changement;
- f) passer en revue le mandat des auditeurs ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit projetés;
- g) au moins une fois par année, obtenir et passer en revue un rapport préparé par les auditeurs décrivant :
  - i) les procédures relatives aux contrôles internes de qualité des auditeurs,
  - ii) toutes les questions importantes soulevées par le plus récent examen des contrôles internes de qualité, ou contrôle par les pairs, à l'égard de l'auditeur, ou tout examen effectué par un organisme de surveillance indépendant comme le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board, ou par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes à l'égard d'un ou plusieurs des audits indépendants effectués par les auditeurs, et les mesures prises pour donner suite à toute question soulevée dans le cadre d'un tel examen;
- h) au moins une fois par année, confirmer que les auditeurs ont déposé une déclaration officielle par écrit décrivant tous leurs liens avec la Société; aborder avec les auditeurs tout lien ou service non divulgué qui pourrait nuire à leur objectivité et indépendance; obtenir une confirmation écrite de la part des auditeurs qu'ils sont objectifs au sens où l'entendent les règles de conduite professionnelle ou le code de déontologie adopté par l'institut ou l'ordre provincial de comptables agréés dont ils font partie et qu'ils sont des experts-comptables indépendants au sens où l'entendent les lois fédérales en matière de valeurs mobilières administrées par la Securities and Exchange Commission des

États-Unis et en conformité avec les normes d'indépendance de l'Institut canadien des Comptables Agréés et qu'ils sont en conformité avec les exigences d'indépendance adoptées par le Public Company Accounting Oversight Board; et confirmer qu'ils se sont conformés aux lois applicables en ce qui concerne la rotation de certains membres de l'équipe de mission de l'audit;

- i) passer en revue et évaluer l'associé responsable de la mission des auditeurs;
- j) assurer la rotation régulière des membres de l'équipe de mission de l'audit comme l'exige la loi et examiner périodiquement s'il ne devrait pas y avoir également une rotation régulière des auditeurs;
- k) rencontrer en privé les auditeurs aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question concernant le comité ou les auditeurs, notamment :
  - i) la planification de l'audit et la dotation en personnel à cette fin,
  - ii) toutes les communications importantes écrites entre les auditeurs et la direction,
  - iii) établir si les auditeurs sont satisfaits ou non de la qualité et de l'efficacité des procédures et des systèmes d'information financière,
  - iv) dans quelle mesure les auditeurs sont satisfaits de la nature et de la portée de leur examen,
  - v) établir si les auditeurs ont obtenu ou non l'entière coopération de la direction de la Société,
  - vi) l'avis des auditeurs quant à la compétence et au rendement du chef des finances et des autres membres clés du secteur des finances de la Société,
  - vii) les questions devant être communiquées au comité conformément aux normes d'audit généralement reconnues,
  - viii) toutes les politiques et les pratiques comptables cruciales devant être utilisées par la Société,
  - ix) toutes les autres méthodes permettant de traiter l'information financière en respectant les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes de traitement et de communication de l'information, et la méthode de traitement préférée par les auditeurs,
  - x) toutes les difficultés survenues au cours des travaux d'audit, toutes les restrictions imposées quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, tous les différends importants avec la direction et la réaction de la direction,
  - xi) tout acte illégal qui pourrait s'être produit et dont la découverte doit être communiquée au comité conformément aux paragraphes 240.41 et 240.42 et aux paragraphes 250.22 à 250.24 des Normes canadiennes d'audit, ainsi qu'aux dispositions de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, en sa version modifiée;
- l) passer en revue et approuver chaque année la politique d'approbation préalable de services d'audit et autres que d'audit (la « politique d'approbation préalable »), qui établit les paramètres selon lesquels l'auditeur peut fournir certains services d'audit et autres que d'audit à la Société permis par la loi, et le processus que suit le comité d'audit pour procéder à l'approbation préalable de ces services. Le comité, ou un membre du comité dûment autorisé, passe en revue et approuve toutes les demandes de l'auditeur pour fournir des services d'audit et autres que d'audit qui ne sont pas préautorisées en vertu de la politique d'approbation préalable, ou qui excèdent le seuil d'honoraires globaux établis pour le montant des services qui peuvent être fournis par l'auditeur. Lors de chaque réunion trimestrielle du comité, ce dernier ratifie tous les services d'audit et autres que d'audit fournis par l'auditeur pour le trimestre considéré;
- m) résoudre tout différend entre la direction et les auditeurs concernant l'information financière;
- n) avant la présentation publique de l'information, passer en revue et, lorsque cela est approprié, faire des recommandations quant aux documents suivants aux fins d'approbation par le conseil :
  - i) les états financiers annuels audités, de concert avec le rapport des auditeurs externes,
  - ii) les états financiers intermédiaires,
  - iii) les rapports de gestion annuels et intermédiaires,
  - iv) les rapprochements concernant les états financiers annuels et intermédiaires,

- v) toutes les autres informations financières auditées ou non auditées figurant dans des documents publics, y compris, sans restrictions, tout prospectus ou autre document d'offre ou public et les états financiers exigés par les autorités réglementaires;
- o) discuter des communiqués de presse concernant les résultats et des autres communiqués de presse contenant des informations financières (afin d'assurer l'uniformité de l'information présentée dans les états financiers) et discuter des indications en matière d'informations financières et de résultats fournis aux analystes et aux agences de notation, y compris l'utilisation de renseignements pro forma ou rajustés non définis par les IFRS dans ces communiqués de presse et informations financières. Cette révision peut comprendre une discussion générale des types de renseignements devant être présentés ou des types de présentations devant être faites;
- p) passer en revue les conséquences des mesures réglementaires et de comptabilité ainsi que les activités de financement par emprunt ou des actifs des filiales non consolidées de la Société dont la présentation dans les états financiers de la Société n'est pas exigée en vertu des IFRS (communément appelées le « financement hors bilan »);
- q) passer en revue les informations communiquées au comité par le chef de la direction et le chef des finances de la Société pendant leur démarche d'attestation dans le cadre des dépôts effectués en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables quant à toute déficience et faiblesse importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur la capacité de la Société d'inscrire, de traiter, de résumer et de déclarer l'information financière, ainsi que toute fraude concernant la direction ou d'autres employés;
- r) passer en revue l'efficacité des pratiques et des politiques de la direction concernant la communication de l'information financière, toute modification proposée aux principales méthodes comptables, la nomination et le remplacement de la direction responsable de l'information financière et de l'audit interne;
- s) passer en revue le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés par la Société pour protéger l'actif contre des pertes et l'utilisation non autorisée, et pour vérifier l'exactitude des registres financiers et de toute mesure particulière de l'audit adoptée à la lumière des déficiences importantes en matière de contrôles internes;
- t) rencontrer en privé la personne responsable de l'audit interne de la Société aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question donnant lieu à des préoccupations;
- u) passer en revue le mandat, le budget, les activités planifiées, les effectifs et la structure organisationnelle des fonctions d'audit interne (lesquelles fonctions peuvent être données en sous-traitance à un cabinet autre que celui des auditeurs) afin de confirmer que ce service est indépendant de la direction et a suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat. Le comité discutera de ce mandat avec les auditeurs; il révisera la nomination et le remplacement de la personne chargée de l'audit interne de la Société et passera en revue les rapports importants à l'intention de la direction qui sont préparés par l'auditeur interne et il analysera les réactions de la direction. Dans le cadre de ce processus, le comité passe en revue et approuve les statuts de la fonction d'audit interne chaque année;
- v) passer en revue les contrôles et procédures qui ont été adoptés afin de confirmer que l'information importante concernant la Société et ses filiales qui doit être présentée en vertu des lois applicables ou des règles applicables de toute Bourse est présentée, passer en revue les renseignements financiers communiqués au public qui sont extraits ou qui proviennent des états financiers de la Société et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces contrôles et procédures et du processus d'examen;
- w) passer en revue périodiquement la situation des questions d'ordre fiscal de la Société;
- x) établir des politiques claires relativement à l'embauche des associés et employés des auditeurs externes ainsi que leurs anciens associés et employés;
- y) examiner les risques de fraude liés à la présentation de l'information financière qui sont portés à l'attention du comité, soit par le comité de gestion des risques de la Société ou autrement;
- z) examiner toute autre question de nature financière que lui soumettra le conseil.

### **Limites du rôle du comité d'audit**

La fonction du comité en est une de surveillance. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers de la Société et, conjointement avec le service d'audit interne, de l'élaboration et du maintien des systèmes de contrôles financiers et comptables internes. Les auditeurs aideront le comité et le conseil à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'examen des états financiers et des contrôles internes, et les auditeurs auront la responsabilité d'effectuer l'audit indépendant des états financiers. Le comité s'attend à ce que les auditeurs portent à son attention toute question liée à la

comptabilité, à l'audit, au contrôle comptable interne, à la réglementation ou toute autre question connexe qui nécessite, selon les auditeurs, qu'elle soit considérée ou que des mesures soient prises. Le comité reconnaît que le groupe de finance, l'équipe d'audit interne et l'auditeur de la Société en savent davantage sur les affaires financières de la Société que les membres du comité. Par conséquent, en s'acquittant de ses responsabilités de surveillance, le comité ne fournit aucune assurance d'expert ou particulière quant aux contrôles internes ou aux états financiers de la Société ni aucune attestation professionnelle quant aux travaux des auditeurs.

## **INFORMATION**

Le comité fournira sur une base régulière au conseil des comptes rendus sur :

- a) l'indépendance des auditeurs;
- b) le rendement des auditeurs et les recommandations du comité quant à la renomination ou à la destitution des auditeurs;
- c) le rendement du service d'audit interne;
- d) le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles en matière d'information à fournir de la Société;
- e) ses recommandations concernant les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et tout rapprochement concernant les états financiers de la Société, y compris toute question touchant la qualité ou l'intégrité des états financiers;
- f) son évaluation de tout autre document public, y compris le rapport annuel et le rapport de gestion annuel et intermédiaire;
- g) la conformité de la Société avec les exigences juridiques et réglementaires, notamment celles concernant l'information financière;
- h) toute autre question importante à laquelle il s'est intéressé de près et toute autre question dont il est responsable.

## **MARCHE À SUIVRE CONCERNANT LES PLAINTES**

Le comité établira et examinera périodiquement une marche à suivre pour recevoir, conserver, traiter et donner suite aux plaintes que la Société reçoit concernant des questions de comptabilité, de contrôle interne, de contrôle de l'information ou de l'audit, de même qu'une marche à suivre pour permettre aux employés de la Société de faire part de leurs inquiétudes concernant de telles questions de façon confidentielle et anonyme.

## **RÉVISION ET INFORMATION À FOURNIR**

Le comité examinera la présente charte au moins une fois par année et la déposera auprès du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, de même que toute modification proposée. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examinera cette charte et la soumettra au conseil aux fins d'approbation avec toute autre modification qu'il juge nécessaire et appropriée.

Cette charte sera affichée sur le site Web de la Société, au [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com). La circulaire d'information de la direction de la Société mentionnera que la présente charte est disponible sur le site Web de la Société. Cette charte sera également reproduite intégralement dans une annexe de la notice annuelle de la Société.

## **ÉVALUATION**

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature évaluera l'efficacité avec laquelle le comité s'acquitte de ses tâches et responsabilités de la façon énoncée dans la présente charte et en conformité avec les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise adoptées par le conseil. De plus, le comité effectuera sa propre évaluation de son rendement sur une base annuelle.

## **ACCÈS À DES CONSEILLERS EXTERNES ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

Le comité peut retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques, aux frais de la Société sans l'approbation du conseil, en tout temps. Le comité est autorisé à établir les honoraires de ces conseillers et toute autre modalité qui les concerne.

La Société fournira le financement approprié pour assurer la rémunération de tout auditeur dont les services ont été retenus pour préparer ou produire un rapport d'audit ou pour entreprendre d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation, et la Société prendra en charge les dépenses administratives ordinaires du comité.

Les membres du comité rencontreront en privé l'équipe de la haute direction aussi souvent qu'ils le considèrent comme approprié pour s'acquitter de leurs obligations, mais quoi qu'il en soit, au moins une fois par année.

## RÉUNIONS

Tout membre du comité ainsi que le président du conseil, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société, les auditeurs internes ou les auditeurs externes peuvent convoquer une réunion du comité. Des réunions auront lieu chaque trimestre et chaque fois que cela sera nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses obligations. Le comité nommera un secrétaire qui assumera les fonctions de secrétaire à chaque réunion du comité et qui dressera un procès-verbal de la réunion et des délibérations du comité.

Le comité peut exercer ses pouvoirs à toute réunion où il y a un quorum. Un quorum sera constitué d'au moins la majorité des membres, à l'occasion. Le comité décidera de toute question au moyen d'un vote majoritaire. Sous réserve de ce qui précède et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et des règlements administratifs de la Société, et sauf décision contraire de la part du conseil, le comité est autorisé à réglementer sa propre procédure.

Un avis de chaque réunion sera donné à chaque membre, aux auditeurs internes, aux auditeurs externes et au président du conseil ainsi qu'au chef de la direction de la Société. L'avis de la réunion peut être donné oralement ou au moyen d'une lettre, d'un courriel, d'un appel téléphonique ou de tout autre moyen généralement accepté pas moins de 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à un avis de convocation pour toute réunion, et la présence à une réunion est considérée comme une dispense de convocation. Il n'est pas nécessaire que l'avis indique la ou les raisons pour lesquelles la réunion est convoquée.

À l'occasion, le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées pour assister aux réunions et pour prendre part à toute discussion et à tout examen des affaires du comité. Le comité peut exiger que les auditeurs et/ou les membres de la direction de la Société soient présents aux réunions.

## DÉFINITIONS

Certains termes présentés dans la présente charte, mais qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :

« **Administrateur indépendant** » s'entend d'un administrateur qui, d'après une décision affirmative de la part du conseil, n'a pas de liens importants avec la direction, soit directement, soit en tant qu'associé, actionnaire ou dirigeant d'une entreprise qui a des liens avec la Société. Outre toute autre exigence des lois applicables en matière des valeurs mobilières ou des règles d'une Bourse, un administrateur qui :

- a) est ou était un employé ou un haut dirigeant, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un haut dirigeant de la Société, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de cette relation d'emploi;
- b) reçoit ou a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate reçoit ou a reçu, durant toute période de 12 mois au cours des trois dernières années, plus de 75 000 \$ CA à titre de rémunération directe de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur ou de membre d'un comité et de toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus), n'est pas indépendant;
- c) est ou était un associé des auditeurs internes ou externes actuels ou antérieurs de la Société, est ou était affilié à ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un associé de ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci dans l'exercice d'une fonction, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de l'affiliation, du partenariat ou du lien d'emploi avec l'auditeur;
- d) est ou était employé à titre de haut dirigeant d'une autre entreprise, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était employé à ce titre par une autre entreprise (ou sa société mère ou une filiale) et si, à l'heure actuelle (au moment de l'examen), des membres de la haute direction de la Société siègent ou ont siégé au comité de rémunération de cette entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale), n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de ce service ou de ce lien d'emploi;
- e) est un membre de la direction ou un employé, ou dont un membre de la famille immédiate est un dirigeant d'une autre entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale) qui a versé des paiements à la Société ou reçu des paiements de cette dernière relativement à des immeubles ou des services, pour un montant qui, au cours de l'un des trois derniers exercices, excède 1 M\$ US ou 2 %, selon le montant le plus élevé, du revenu brut consolidé de cette autre entreprise, dans chaque cas, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après que les montants en question auront été inférieurs aux paliers précités.

De plus, aux fins du comité, un administrateur indépendant ne peut pas particulièrement :

- i) accepter directement ou indirectement des honoraires de consultation, d'expertise-conseils ou autres honoraires de rémunération de la part de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur et de membre d'un comité et toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus);
- ii) être une personne qui a des liens avec la Société (au sens où l'entendent les règles et les règlements applicables).

Aux fins de la définition d'« administrateur indépendant », le terme « société » comprend toute société mère, filiale ou autre entité affiliée de la Société.

En plus des exigences en matière d'indépendance indiquées au paragraphe c) ci-dessus, les membres du comité doivent informer le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature de toute autre forme de relation qu'ils entretiennent avec des auditeurs externes ou internes actuels ou antérieurs de la Société afin que ce comité détermine si cette relation affecte le statut du membre à titre d'administrateur indépendant.

« **Compétences financières** » s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société.

« **Expert financier du comité d'audit** » s'entend d'une personne qui possède les attributs suivants :

- a) une compréhension des principes comptables généralement reconnus et des états financiers;
- b) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des régularisations et des réserves;
- c) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société, ou de l'expérience en supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant de telles activités;
- d) une compréhension des procédures et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- e) une compréhension des fonctions du comité d'audit;

lesquels attributs ont été acquis par un ou plusieurs des moyens suivants :

- i) des études et de l'expérience en tant que principal cadre financier, principal cadre comptable, contrôleur, expert-comptable ou auditeur, ou de l'expérience dans un ou plusieurs postes qui exigent la réalisation de fonctions semblables;
- ii) de l'expérience en assurant activement la surveillance d'un principal cadre financier, un principal cadre comptable, un contrôleur, un expert-comptable, un auditeur ou une personne exerçant des fonctions semblables;
- iii) de l'expérience en assurant le suivi ou en évaluant le rendement d'entreprises ou d'experts-comptables relativement à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation d'états financiers;
- iv) toute autre expérience pertinente.

« **Personne affiliée** » à une personne s'entend de toute autre personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle ladite personne, est contrôlée par cette personne ou est soumise avec cette dernière à un contrôle commun.

Cette charte du comité d'audit a été examinée et approuvée par le conseil d'administration de la Société le 12 février 2015.

www.brookfield.com NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.

**BUREAUX PRINCIPAUX**

New York – États-Unis  
Brookfield Place  
250 Vesey Street, 15<sup>th</sup> Floor  
New York (New York)  
10281-1023  
Tél. : 212-417-7000  
Télec. : 212-417-7196

Toronto – Canada  
Brookfield Place, Suite 300  
Bay Wellington Tower  
181 Bay Street, Box 762  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
Tél. : 416-363-9491  
Télec. : 416-365-9642

**BUREAUX RÉGIONAUX**

Dubai – Émirats arabes unis  
Level 1, Al Manara Building  
Sheikh Zayed Road  
Dubai, UAE  
Tél. : 971-4-3158-500  
Télec. : 971-4-3158-600

Hong Kong  
Suite 2302, Prosperity Tower  
39 Queens Road Central  
Central, Hong Kong  
Tél. : 852-2143-3003  
Télec. : 852-2537-6948

Londres – Royaume-Uni  
99 Bishopsgate, 2<sup>nd</sup> Floor  
Londres EC2M 3XD  
Royaume-Uni  
Tél. : 44 (0) 20-7659-3500  
Télec. : 44 (0) 20-7659-3501

Mumbai  
Unit 203, 2<sup>nd</sup> Floor  
Tower A, Peninsula Business Park  
Senapati Bapat Marg, Lower Parel  
Mumbai – 400013  
Tél. : 91 (22) 6600-0400  
Télec. : 91 (22) 6600-0401

Rio de Janeiro – Brésil  
Rua Lauro Müller 116, 21<sup>o</sup> andar,  
Botafogo, Rio de Janeiro, Brésil  
22290 – 160  
CEP : 71-635-250  
Tél. : 55 (21) 3527-7800  
Télec. : 55 (21) 3527-7799

Shanghai  
Tower 1 Kerry Center, Suite 805  
1515 Nanjing Road West  
Shanghai, Chine 200040  
Tél. : 86-21-5298-6622

Singapour  
Brookfield Singapore Pte Limited  
#24-01, Income at Raffles  
16 Collyer Quay  
Singapore 049318  
Tél. : 65-6750-4486  
Télec. : 65-6532-0149

Sydney – Australie  
Level 22  
135 King Street  
Sydney, NSW 2001  
Tél. : 61-2-9322-2000  
Télec. : 61-2-9322-2001